



PREFET DE
L'AUBE



PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

ANNEXE 4 - FICHES ACTIONS REVISEES DU PAPI

VERSION DU 18 JUILLET 2023

Fiche action n°0.1 : Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **Objectif 4 – Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque**

Disposition PGRI du Bassin Seine-Normandie (2022-2027) :

- **Disposition 4-E-3 : Informer les élus locaux par une SLGRI, des outils et des instances de gestion des risques d'inondation mis en place sur leur territoire**
- **Disposition 4-D-1 : Partager les informations sur les risques d'inondation**
- **Disposition 4-E-2 : Mettre en place une animation sur les risques d'inondation pour les élus locaux**
- **Disposition 4-I-2 : Favoriser la cohérence et la complémentarité des différents outils**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à piloter, animer le projet, coordonner les actions du PAPI avec les différents maîtres d'ouvrages. Elle doit également offrir les conditions nécessaires à la cohérence et à la pertinence des actions inscrites dans le PAPI.

Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs de l'action 0-2 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.

Description de l'action :

L'animation du PAPI sera réalisée par un ingénieur à temps plein employé par la structure porteuse sur la seconde période de mise en œuvre du PAPI comptant 3 années à partir de la nouvelle labellisation. L'action se décline selon deux volets :

Phase 1 : Conduite et animation du projet

Ce volet consistera à la réalisation de toutes les actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des actions ainsi qu'au suivi technique et financier du projet dans son ensemble. Un comité technique du PAPI complet supervisera l'avancement du projet.

Un comité des parties prenantes déjà constitué dans la phase de préparation du dossier sera amené à se réunir pour orienter et valider les enseignements des actions du PAPI. Une capitalisation de l'information sera entreprise par voie matérialisée et dématérialisée.

En parallèle, tous les renseignements nécessaires à l'outil SAFPA (Suivi Administratif et Financier des Programmes d'Actions) seront consignés par l'EPTB Seine Grands Lacs, sur la base des documents produits par le prestataire (**action 0-2**).

Phase 2 : Bilan et Préparation du prochain programme d'actions

La réalisation des actions du programme d'actions nécessitera de présenter à son terme un bilan complet, à la fois sur le plan technique et sur le plan financier. La cellule d'animation du PAPI pourra s'appuyer sur l'expérience du bilan du PAPI d'intention de la Seine troyenne, tout en l'adaptant et en s'appuyant sur l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner dans le cadre de l'action 0-2. À terme, le bilan du PAPI complet sera présenté à l'ensemble des maîtres d'ouvrages, des partenaires financiers ainsi que toutes les parties prenantes concernées de près comme de loin au programme d'actions. Cette phase ne visera pas à être redondante avec la mise en œuvre de l'action 0-2 du présent programme.

La réalisation du PAPI, s'effectuera à travers l'élaboration et le portage du projet en mobilisant les acteurs locaux et maîtres d'ouvrage, en assurant l'interface avec les partenaires techniques et financiers et en veillant à organiser soigneusement la gouvernance.

Dans l'optique de consolider la dynamique engagée lors du PAPI complet et de promouvoir de nouveaux besoins des acteurs locaux du territoire à l'occasion d'un prochain PAPI complet, il sera nécessaire de pouvoir être en contact régulièrement avec d'autres partenaires pour intégrer leurs attentes et leur permettre de s'approprier le plus en amont possible le projet. C'est un volet chronophage qui demande régulièrement d'aller à la rencontre des acteurs du bassin.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Échéancier prévisionnel :

- 2023 - 2026

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	Bilan PAPI	Préparation Prochain PAPI	-
Réalisation de l'opération	51 428.57 €	51 428.57 €	51 428.57 €	51 428.57 €	51 428.57 €	51 428.57 €	51 428.57 €	360 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 360 000 € TTC
- Répartition des charges : État (50% au titre du BOP 181), Fonds vert (20%), Maître d'ouvrage (30%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de réunions et de participants. Suivi de l'avancement des projets et du taux de réalisation. Préparation du prochain PAPI complet.

Fiche action n°0.2 : Accompagnement au bilan et montage du prochain PAPI

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes : -

Objectif :

L'objectif de cette action d'une part de suivre l'avancement des actions du PAPI et d'autre part, d'élaborer des documents qui constitueront le bilan du PAPI à la fin de son déroulement.

Cette fiche action se fera en complémentarité avec les objectifs de l'action 0-1 du présent programme. Également, toutes les actions inscrites au programme seront complémentaires aux objectifs de la présente fiche action.

Description de l'action :

Afin d'effectuer le bilan définitif du PAPI, ainsi que l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions, l'EPTB Seine Grands Lacs s'appuiera sur un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'action consiste à réaliser un ensemble de prestations se déclinant comme suit :

Phase 1 : Accompagnement du porteur du PAPI sur la réalisation du bilan définitif du projet

Ce volet consistera à accompagner la structure porteuse du PAPI pour effectuer le bilan complet du programme en vue de la préparation du prochain programme d'actions.

Lors de cette phase, le prestataire sera chargé d'accompagner l'EPTB Seine Grands Lacs lors d'une série de rencontres qui auront lieu avec chacun des maîtres d'ouvrages du PAPI complet en vue de préparer les retours d'expériences ainsi que les éléments du bilan définitif du PAPI qui pourront être proposés à partir de la fin du programme. Ces rencontres permettront notamment d'affiner la mise à jour des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions, d'effectuer les bilans financiers qualitatifs relatifs à la pertinence des actions et/ou aux difficultés rencontrées. Le prestataire contribuera à rédiger différents documents qui compléteront le bilan réalisé par la cellule d'animation.

Enfin, le prestataire rédigera des articles de communication, qui seront validés par le maître d'ouvrage ainsi que les membres du comité technique. Ces articles permettront d'uniformiser la communication sur les bilans du projet mais également de relayer les articles par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et toute autre structure associée à la démarche PAPI.

Phase 2 : Accompagnement du porteur du PAPI sur la préparation du prochain programme d'actions

La durée des phases de transition entre deux PAPI sur un même territoire est dépendante de la capacité des porteurs de projets à réaliser, dans un temps très contraint, un bilan et à préparer un nouveau dossier. L'assistance d'un prestataire doit faciliter la réduction de ce délai en permettant la mise à jour des éléments du dossier conformément au cahier des charges PAPI en vigueur tels que : l'analyse environnementale du PAPI, la note d'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, la stratégie de ralentissement des écoulements.

Phase 3 : Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'études au niveau avant-projet (AVP)

En complémentarité avec les objectifs de **l'action 0-1** du présent programme, ce volet consistera à accompagner les maîtres d'ouvrages porteurs d'actions d'aménagements sur les axes 6 et 7 du présent programme. La prestation consistera à recueillir et garantir une expertise sur les compléments d'études au niveau AVP de chaque aménagement proposé sur les axes 6 et 7 du programme. Cette expertise conduira à assister et accompagner les maîtres d'ouvrages au respect des exigences relatives au cahier des charges PAPI en vigueur.

Cette expertise visera ainsi à garantir la programmation et la réalisation des aménagements des axes 6 et 7 pour le prochain programme.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI.

Le bilan définitif du PAPI ainsi que l'élaboration du dossier de PAPI complet sera mis à disposition des citoyens ainsi que l'ensemble des partenaires associés à la démarche PAPI.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- **2020-2025**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	Révision à mi-parcours	-	Bilan du PAPI	Montage du prochain PAPI	-
Réalisation de l'opération	-	-	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	110 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **110 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50 % au titre du FPRNM), Fonds vert (20%), Maître d'ouvrage (30%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de synthèse sur le taux de réalisation des actions du PAPI. Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'études au niveau AVP et nombre de rapport d'expertise rédigés. Élaboration effective du bilan définitif du PAPI. Réalisation effective d'articles de communication. Accompagnement à la rédaction des pièces constitutives du prochain PAPI.

Fiche action n°1.1 : Étude d'hydrologie urbaine

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **1.D.1 : Étudier et limiter la vulnérabilité des réseaux critiques et des réseaux structurants**
- **2.A.1 : Élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements urbains à l'échelle du TRI**
- **3.B.1 : Collecter les informations relatives aux réseaux d'infrastructures et de service et à leur résilience**
- **3.D.1 : Améliorer la connaissance de l'apport des sous-bassins versants et les temps de propagation pour anticiper la gestion de crise**

Objectif :

Cette action a pour but d'affiner la connaissance des apports des sous-bassins versants en grande partie urbains, à la fois en vue de prendre en compte le ruissellement urbain dans les politiques d'aménagement et d'alimenter la réflexion sur le fonctionnement du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales en cas de montée des eaux de la Seine.

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 1.2, 4.4, 5.2 et 6.4 du présent programme.

Description de l'action :

Les études du PAPI d'intention ont permis de quantifier le rôle des apports locaux dans les crues de la Seine. Elles ont également mis en évidence la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Par ailleurs, la zone urbaine dense, où se produit une grande partie du ruissellement urbain étant recueilli par ces réseaux a fait l'objet de fiches de recommandations spécifiques en vue d'une prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Ainsi, la présente action, coordonnée avec **l'action 1.2**, consiste à affiner la connaissance de l'hydrologie urbaine au sein de l'agglomération troyenne.

Il s'agit, dans un premier temps, de découper les sous-bassins versants des affluents locaux par rapport au contexte hydrologique et urbain, les limites de bassins versants en milieu urbain ne correspondant pas forcément aux lignes de crêtes

Le modèle pluie-débit sera ensuite calé, potentiellement en lien avec le modèle hydraulique, de manière à représenter la genèse du ruissellement pour plusieurs types d'évènements (orages estivaux, longues précipitations hivernales). Le rôle respectif des portions urbanisées et naturelles des bassins versant sera ainsi précisé, ceci en parallèle du zonage pluvial existant dans une partie de Troyes Champagne Métropole.

Outre l'alimentation du modèle, prévu dans un premier temps pour préciser, puis réduire la vulnérabilité du réseaux d'assainissement, cette étude hydrologique servira également à orienter la réflexion sur la gestion du ruissellement urbain ainsi que sur la gestion du risque le long de ces affluents.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les

bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée**

Échéancier prévisionnel :

- **2021**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : -
- Répartition des charges : -

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude.

Fiche action n°1.2 : Modélisation couplée assainissement cours d'eau

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **1.D.1 : Étudier et limiter la vulnérabilité des réseaux critiques et des réseaux structurants**
- **2.A.1 : Élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements urbains à l'échelle du TRI**
- **3.B.1 : Collecter les informations relatives aux réseaux d'infrastructures et de service et à leur résilience**
- **3.D.1 : Améliorer la connaissance de l'apport des sous-bassins versants et les temps de propagation pour anticiper la gestion de crise**

Objectif :

Cette action a pour but de comprendre le fonctionnement couplé du réseau d'assainissement et des cours d'eau, de manière à :

- Anticiper les dysfonctionnements du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales et d'adapter la gestion de crise ;
- Mieux appréhender et connaître l'aléa sur les affluents.

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 1.1, 4.4, 5.2 et 6.4 du présent programme.

Description de l'action :

Les études du PAPI d'intention ont permis de quantifier le rôle des apports locaux dans les crues de la Seine. Elles ont également mis en évidence la vulnérabilité du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales. Par ailleurs, la zone urbaine dense, où se produit une grande partie du ruissellement urbain devant être évacué par ces réseaux a fait l'objet de fiches de recommandations spécifiques en vue d'une prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Ainsi, la présente action, coordonnée avec les actions 1.2 et 5.2, consiste à déterminer les dysfonctionnements du réseau d'assainissement sur deux pressions différentes, parfois combinées :

- Crue de la Seine provoquant dans un premier temps des remontées dans la zone protégée par le réseau d'eaux pluviales puis perturbant dans un second temps le fonctionnement des postes de relevage (atteinte directe ou rupture d'alimentation électrique) ;
- Épisode pluvieux intense générant des débits supérieurs à la capacité du réseau.

La première phase consistera en la complétude des données :

- Bathymétrie sur les affluents, exutoires d'une partie du réseau d'eaux pluviales ;
- Topographiques sur le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales et sur les cours d'eaux busés (cotes de radier).

Le modèle construit et calé sera alimenté d'une part par les résultats des études hydrauliques disponibles et par les apports définis dans le cadre de l'étude d'hydrologie urbaine (action 1.1).

Les modélisations devront :

- Préciser quantitativement les conséquences des inondations sur le réseau d'assainissement, incluant celles dues à la rupture de distribution électrique ;
- Déterminer les conséquences potentielles des épisodes de ruissellement urbain dus aux pluviométries intenses ;
- Déterminer l'aléa sur les affluents urbains de la Seine, et des pistes de réduction de cet aléa intégrant les objectifs de valorisation écologique et paysagère.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre dans le périmètre du présent PAPI complet et sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée**

Échéancier prévisionnel :

- **2020 – 2021**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-	-	-	-

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : -
- Répartition des charges : -

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude. Nombre de scénarios étudiés. Nombre de propositions émises sur les affluents.

Fiche action n°1.5 : Reconnaissances et modélisations hydrogéologiques

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- 2.D.1 : Améliorer la connaissance de l'aléa d'inondation par remontées de nappe

Objectif :

Cette action a pour but de quantifier les phénomènes de remontées de nappe à l'échelle de l'agglomération troyenne.

Description de l'action :

Si le réseau de digues de l'agglomération troyenne permet de limiter les débordements de la Seine, une partie de la zone protégée est inondée avant même la surverse, par remontée de la nappe phréatique influencée par le niveau d'eau des cours d'eau.

Les études du PAPI d'intention ont permis de comprendre de manière qualitative ces phénomènes à l'échelle de l'agglomération troyenne et en partie du bassin de la Seine supérieure.

Dans la continuité des enseignements du PAPI d'intention, la présente action consiste à déterminer de manière plus quantitative l'ampleur de ces phénomènes et de cartographier les zones potentiellement concernées.

Dans un premier temps, des reconnaissances géologiques et hydrogéologiques (sondages, essais de pompage, mesures géophysiques, piézomètres...) permettront de déterminer les paramètres utiles à la construction du modèle : localisation et épaisseurs des aquifères et aquitard, perméabilité et coefficients d'emmagasinement...

Le modèle ainsi construit et calé, prendra ensuite en compte les scénarios issus des différentes études hydrauliques pour déterminer de manière quantitative les débits d'eau souterraines en jeu et les zones potentiellement touchées, en vue d'une prise en compte dans les documents d'urbanisme par exemple.

Parmi les préconisations potentiellement étudiées peuvent être envisagées des mesures de réduction de l'aléa (mise en place/reconstitution du réseau de fossé de drainage en pied de digue par exemple), mais surtout le déploiement d'un réseau de suivi.

Les données alimenteront aussi la réflexion sur les limites des travaux de réduction de l'aléa sur les digues de centre-ville.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et sera cantonnée à la zone protégée par les digues de l'agglomération troyenne, située dans le département de l'Aube (10).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée**

Échéancier prévisionnel :

- **2020 - 2022**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-	-	-	-

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel :
- Répartition des charges :

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des reconnaissances. Typologie des différentes recommandations.

Fiche action n°1.6 : Programme de recherche ayant pour thème le risque d'inondation

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **4.D.1 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**

Objectif :

Cette action a pour but de s'appuyer sur la compétence « enseignement supérieur et recherche » de Troyes Champagne Métropole pour inscrire la démarche de connaissance et de gestion du risque dans une approche prospective et progressive.

Description de l'action :

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un axe important de la politique de développement de Troyes Champagne Métropole.

Le lien fort de la communauté d'agglomération avec les établissements de recherche fondamentale et appliquée peut alors représenter une opportunité d'explorer de nouveaux champs dans le domaine de la connaissance et de la gestion des risques :

- Incidences du changement climatique ;
- Urbanisme et construction résilients ;
- Fonctionnement des réseaux et gestion de crise.

En fonction des programmes de recherche et des besoins du territoire, la mise en place d'une thèse permettra d'inscrire la démarche d'amélioration de connaissance dans le projet de développement de Troyes Champagne Métropole.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre dans le périmètre du présent PAPI complet et sera élaborée plus spécifiquement en lien avec les établissements d'enseignements supérieurs de l'agglomération troyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée**

Échéancier prévisionnel :

- **2022-2024**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	-	-	-	-	-

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : -
- Répartition des charges : -

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de la thèse.

Fiche action n°1.8.1 : Communication sur le risque d'inondation autour du système d'endiguement de l'agglomération troyenne

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2.B.1 : Définir et optimiser le ou les systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne**
- **3.C.1 : Développer et intégrer des principes en faveur de projets d'aménagements résilients**
- **4.C.1 : Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens**
- **4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**

Objectif :

Cette action a pour but de s'appuyer sur le réseau de digues de premier rang réhabilitées dans le cadre du PSR des digues de Troyes afin de mettre en œuvre une politique de sensibilisation auprès du public.

En lien avec les actions 1-8-2 et 1-8-3 du présent programme, une uniformisation des supports et des opérations de communication sera recherchée.

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 4.3 et 7.1 du présent programme.

Description de l'action :

La rénovation des digues dites du centre-ville, décrite dans la fiche action 7.1, a pour objet de consolider des éléments des systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne. La localisation des travaux, à la croisée d'un des parcs urbains majeurs de l'agglomération et d'un secteur en mutation (friche industrielle) fait de la digue d'une part une composante de la politique locale d'urbanisme et d'autre part un site potentiellement fréquenté par de nombreux usagers, allant plus loin que le simple cadre des riverains des digues. Cette situation a valu l'inscription du site, indépendamment du projet de travaux sur les digues, dans le plan de paysage de la ville de Troyes. Par ailleurs, la mise en place d'une passerelle entre les digues de Pétal et de Bolloré permet d'envisager de nouvelles possibilités de mise en place de mobilités douces.

Les digues du centre-ville parachèvent ainsi la démarche d'intégration du système d'endiguement de l'agglomération troyenne dans son contexte urbain. Ainsi, la mise en place de circulations douces agrémentés d'éléments d'interprétation (panneaux, bornes) s'avère être une opportunité intéressante en vue de procéder à la mise en place d'une démarche pédagogique sur le lien entre l'eau et le territoire, comprenant un volet inondations. Cette partie récréative de la politique de sensibilisation sur les risques a pour objet d'être complémentaire de l'information préventive réglementaire.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les communes de Troyes et Saint-Julien-les-Villas, situées dans le département de l'Aube (10).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée (site internet, flyers, bornes, panneaux, plateforme)**

Échéancier prévisionnel :

- **En lien avec la réalisation des travaux, soit 2025 – 2031**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €	- €	45 000€	45 000 €	90 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **90 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective des travaux. Longueur de cheminement accessible au public. Nombre de panneaux et de bornes posés le long des digues du centre-ville réhabilitées (cf. fiche-action 7.1).

Fiche action n°1.8.2 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **4.C.2 : Renforcer la diffusion d'informations sur les TRI**
- **4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**
- **4.D.1 : Impliquer les chambres consulaires dans la diffusion des informations relative à la gestion des inondations**

Objectif :

Cette action regroupe un ensemble de supports et d'opérations conduisant à faciliter la prise en compte du risque d'inondation par les agents et élus du syndicat, mais également par le grand public, de manière à améliorer la gestion de crise.

En lien avec les actions 1-8-1 et 1-8-3 du présent programme, une uniformisation des supports et des opérations de communication sera recherchée.

Cette action se fera également en lien avec les actions 1-9 et 1-10 du présent programme.

Description de l'action :

Dans le cadre de cette action, les cibles seront multiples et variées, ce qui conduira à adapter les supports de communication tels que : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

Le SDDEA souhaite mener deux types d'opérations de sensibilisation :

- (1) la première concerne les agents ainsi que les élus du SDDEA;
- (2) la seconde concerne la sensibilisation du grand public par rapport à la reconnaissance du SDDEA comme structure EPAGE et comme acteur du cycle complet de l'eau.

D'une part, sur la base d'un cursus de formation, le SDDEA souhaite former ses agents en cas d'intervention sur les problématiques liées au grand cycle de l'eau (entretien de cours d'eau, conduites à tenir en milieu inondé, etc.). Aussi, la sensibilisation de ses agents permettra de préfigurer l'organisation d'exercices de mise en situation, repris par l'action 3-4 du présent programme (par exemple, pour la station d'alimentation en eau potable de Courgerennes en cas de crise inondation).

D'autre part, le SDDEA souhaite communiquer auprès du grand public sur les risques de crue et les risques de propagation de pollution sur les infrastructures gérées par le SDDEA (telles que les captages de production). Une réflexion plus globale est actuellement conduite avec les autres syndicats départementaux pour déployer un pôle d'animation « Environnement » qui intègrerait notamment ce volet.

En complémentarité des objectifs des actions 1-9 et 1-10 du présent programme relatif respectivement à l'extension du centre de ressources EpiSeine et des ateliers du PAPI et des conférences thématiques, l'EPTB

Seine Grands Lacs proposera d'uniformiser les outils de communication de par l'élaboration d'une charte graphique unique et d'un masque de communication type à l'échelle du PAPI.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement à l'échelle du département de l'Aube. Elle sera conduite à destination de cibles multiples et variées : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié pour les partenaires concernés et comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	10 000 €	10 000 €	10 000€	30 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **30 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de supports de sensibilisation adaptés aux cibles conçus. Nombre d'actions de sensibilisation déployées.

Fiche action n°1.8.3 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes : -

Objectif :

Cette action regroupe un ensemble de supports et d'opérations conduisant à améliorer la connaissance, la conscience et la perception du risque inondation. Les cibles seront multiples et variées.

En lien avec les actions 1-8-1 et 1-8-2 du présent programme, une uniformisation des supports et des opérations de communication sera recherchée.

Cette action se fera également en lien avec les actions 1-9 et 1-10 du présent programme.

Description de l'action :

Dans le cadre de cette action, les cibles seront multiples et variées, ce qui conduira à adapter les supports de communication tels que : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

Sur la base des enseignements de l'action 1-3 relative à la modélisation hydraulique de l'Ource, de la Laignes et de la Seine, le Syndicat mixte Sequana visera à améliorer la culture du fleuve et du risque d'inondation à destination des élus, des scolaires et des acteurs de la profession agricole de manière prioritaire. Dans la continuité des supports de communication réalisés dans le cadre du contrat global Sequana (2014 - 2018), le Syndicat mixte Sequana réalisera des newsletters, des flyers, des interventions en milieu scolaires par le biais d'animateurs ainsi qu'une communication dématérialisée via les réseaux sociaux (de type Facebook) et son site internet (<http://www.contrat-sequana.fr/>).

En complémentarité des objectifs des **actions 1-9 et 1-10** du présent programme relatif respectivement à l'extension du centre de ressources EpiSeine et des ateliers du PAPI et des conférences thématiques, l'EPTB Seine Grands Lacs proposera d'uniformiser les outils de communication de par l'élaboration d'une charte graphique unique et d'un masque de communication type à l'échelle du PAPI.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement sur le secteur du Châtillonnais. Elle sera conduite à destination de cibles multiples et variées : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat mixte Sequana
- Modalités de pilotage et de suivi : **Groupe de travail dédié pour les partenaires concernés et comité de pilotage du PAPI**

- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- **2024 – 2026**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €	6 666.67 €	6 666.67 €	6 666.67 €	20 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **20 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de supports de sensibilisation adaptés aux cibles conçus. Nombre d'actions de sensibilisation déployées. Nombre de personnes sensibilisées.

Fiche action n°1.9 : Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **4.B.1 : Développer la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4.C.2 : Renforcer la diffusion d'information sur les TRI**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à étendre l'outil collaboratif et de partage « Episeine » sur les connaissances acquises et les retours d'expériences des inondations à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure. Cette action sera coordonnée, réalisée en synergie et complémentaire aux actions inscrites dans le programme d'actions.

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, le centre de ressource EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations) est mis à disposition et vise à :

- Créer, diffuser et mutualiser des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque inondation,
- Elargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets,
- Faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences,
- Faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Ce centre de ressources est alimenté par l'ensemble des outils, des études et des actions mis en œuvre dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

L'action consiste donc à étendre le centre de ressources au bassin versant de la Seine troyenne et supérieure.

Outre le partage des connaissances et des expériences menées à l'échelle de l'agglomération troyenne (PAPI d'intention, plan paysage de la ville de Troyes, programme de réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne, etc.), à l'échelle du territoire de Sequana (contrat global Sequana), l'EPTB Seine Grands Lacs pourra s'appuyer sur les enseignements et la déclinaison opérationnelle des actions identifiées dans le cadre de la Stratégie de l'État en Région (SER) Bourgogne Franche-Comté. L'extension de l'Observatoire de l'Hydrologie Franche-Comté, élaboré par la DREAL Bourgogne Franche-Comté et l'EPTB Saône-Doubs, étendu dorénavant dans toute la région Bourgogne France-France-Comté nécessitera une coopération et harmonisation des deux outils d'informations.

Par ailleurs, dès 2017, la nouvelle région Grand Est met en place une nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Cette nouvelle stratégie reposant sur sept axes d'intervention, comptant notamment l'appui à la gouvernance et à la maîtrise d'ouvrage ainsi que la gestion et la prévention des risques d'inondation.

Dans cette optique, et en application de l'alinéa 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, la Région Grand Est organisé des réunions inter-EPTB à l'échelle de son périmètre d'intervention. Ces réunions

permettent en outre d’animer et de concerter les acteurs impliqués dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. À ce titre, l’EPTB Seine Grands Lacs pourra s’appuyer sur les enseignements de ces échanges mais également proposer l’extension du centre de ressources à l’échelle du périmètre du PAPI.

Bien qu’accessible au grand public, cet outil sera prioritairement destiné aux collectivités, entreprises et organismes professionnels, associations, établissements d’enseignement et personnes physiques ayant une expérience ou une capacité d’expertise significative sur la thématique de la gestion des risques d’inondation.

Territoire et public concernés :

Cette action concernera en priorité les partenaires, les parties prenantes de la SLGRI du TRI de Troyes mais également les acteurs locaux impliqués dans la gestion du fleuve et/ou la prévention du risque inondation.

Elle sera mise en œuvre sur l’ensemble du périmètre du PAPI complet.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d’ouvrage de l’action : **EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d’ouvrage**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

Échéancier prévisionnel :

- **2020-2026**

Année	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l’opération	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000€	14 000 €	70 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **70 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (80 % au titre du FPRNM), Maître d’ouvrage (20%).

Indicateurs de suivi/réussite :

Extension du centre de ressources. Nombre de connexions au site.

Fiche action n°1.10 : Ateliers du PAPI – Communication sur le risque inondation

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **4.B.1 : Développer la gouvernance et mobiliser les acteurs autour des TRI**
- **4.C.2 : Renforcer la diffusion d'information sur les TRI**
- **4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**

Objectif :

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs, des groupes thématiques et/ou des conférences thématiques pour partager les expériences exemplaires à l'échelle communale, départementale, régionale, nationale voire internationale.

Description de l'action :

Lors de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) du Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI) de Troyes, le périmètre était recouvert par six établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) différents en 2016. La multiplicité des acteurs et la répartition de l'exercice des compétences entre eux sur ce territoire, et de façon plus globale sur le bassin versant de la Seine jusqu'à la confluence avec l'Aube, peut être un frein à une mobilisation efficace autour des enjeux du territoire. Par ailleurs, cette gouvernance a fortement évolué dans le cadre du contexte de réforme territoriale impulsée par les lois NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) et MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

Aussi, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie rappelle qu'outre les outils de communication mis en place par les services de l'État, toutes les communes et leurs groupements compétents, mettent à disposition du public, l'ensemble des informations dont ils disposent concernant les risques d'inondation et leur gestion. Ces informations sont par ailleurs régulièrement mises à jour. D'autre part, « l'audit téléphonique sur l'évaluation des actions de sensibilisation et sur la perception de la culture du fleuve sur le bassin versant de la Seine troyenne » menée dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, a montré de fortes disparités de communication sur les risques d'inondation entre les communes et leurs groupements compétents concernés.

La dynamique engagée auprès des parties prenantes et des acteurs locaux lors de l'élaboration de la SLGRI du TRI de Troyes et du PAPI d'intention de la Seine troyenne nécessite d'être poursuivie. Il y a donc un réel besoin de continuer à animer ce réseau d'acteurs et de proposer aux parties prenantes du PAPI des ateliers de travail thématiques voire des conférences territoriales pour échanger et partager les expériences exemplaires.

Par conséquent, l'EPTB Seine Grands Lacs prévoit pour cette action sur 6 ans, la réalisation de :

- Des ateliers thématiques ;

- Des conférences ;
- Des évènements de sensibilisation au risque inondation.

Les ateliers thématiques de travail proposeront à la fois des mini-conférences, des retours d'expériences et des ateliers participatifs. Il est envisagé d'ouvrir la conférence en ligne et en direct. Ainsi, les personnes absentes pourront malgré tout assister à l'atelier en live sur Youtube, et interagir avec la salle (questions, commentaires, etc.). Les ateliers du PAPI feront l'objet d'une captation vidéo mises en ligne sur le site internet et la chaîne Youtube de l'EPTB Seine Grands Lacs, afin de relayer les retours et les expériences du contenu des ateliers auprès du plus grand nombre. À terme, les vidéos de ces ateliers pourront également enrichir le centre de ressources (**cf. action 1-9**).

Les conférences territoriales auront pour vocation à aborder un ou plusieurs thèmes relatifs à la gestion et à la prévention des risques d'inondation. Celles-ci feront intervenir un panel d'acteurs large à différentes échelles d'intervention. Ces conférences feront l'objet d'une communication adaptée avant, pendant, après afin de sensibiliser et d'informer un large public. Ces conférences seront ouvertes à la fois aux parties prenantes du PAPI mais également au grand public.

Les évènements de sensibilisation comprennent la participation à la participation ou à l'organisation d'évènementiel (journée de la résilience, exposition itinérante, etc.)

L'organisation de ces évènements se feront en lien avec l'action 0.1 relative à l'animation globale du programme d'actions.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du périmètre du PAPI complet.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs, éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI, partenaires associés**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

Échéancier prévisionnel :

- **2021-2025**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000€	4 000 €	24 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **24 000 € TTC**

Les frais de bouche n'étant pas subventionnable, le coût prévisionnel de cette action n'inclut pas cette

dépense.

- Répartition des charges : État (80 % au titre du FPRNM), Maitre d'ouvrage (20 %)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de participants aux ateliers, aux conférences et aux évènements. Nombre de vues sur les vidéos.

Fiche action n°1.11 : Campagne d'information sur les diagnostics de vulnérabilité

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes : -

Objectif :

Cette action a pour vocation de réaliser une campagne d'informations sur les diagnostics de vulnérabilité, tout au long de la durée du PAPI, à destination des activités économiques, artisanales, agricoles, des gestionnaires de réseaux d'infrastructures et de services, des établissements recevant du public, des bailleurs sociaux, etc.

Cette action pourra faire l'objet d'un groupement de commandes dans la fiche action 0-1 du présent programme. Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs et les enseignements des actions de l'axe 5 du présent programme.

Description de l'action :

Cette campagne d'informations sera l'occasion de sensibiliser toutes les catégories d'enjeux exposées aux risques d'inondation pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.

La campagne d'information sera réalisée en amont de la réalisation des diagnostics de vulnérabilité listés dans les actions de l'axe 5 du présent programme et sera également réalisée de manière continue, tout au long de la durée du PAPI, de manière à convaincre le plus largement possible. Il convient de signaler que cette campagne d'informations s'appuiera sur les services de l'État ayant récemment révisé et approuvé deux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI de l'agglomération troyenne et de la Seine amont). Par ailleurs, elle tiendra compte de la révision en cours du PPRI de la Seine aval, lancé au mois d'avril 2018, par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube.

Lors de cette campagne d'information, deux natures de méthodologies de réalisation des diagnostics de vulnérabilité (en adéquation avec les objectifs des actions de l'axe 5 du présent programme) seront proposés aux participants, à savoir :

- (1) la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de manière autonome de par la fourniture d'un guide d'autodiagnostic,
- (2) la réalisation d'une visite individuelle préalable à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité approfondi par un prestataire extérieur.

Pour mener à bien la réalisation la campagne, l'action sera déclinée en trois phases :

Phase 1 : État des lieux des opérations de communication et coproduction de support de communication adaptée aux cibles

De par l'organisation de groupes de travail spécifiques, l'état des lieux des opérations de communication existantes chez chaque type d'acteurs va permettre d'une part de connaître les modalités de communication de chacun. D'autre part, à partir des enseignements des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne, sera co-construit et adapté les supports de communication sur les diagnostics de vulnérabilité.

In fine, les groupes de travail aboutiront à la co-production des supports de diagnostics de vulnérabilité

adaptés aux besoins de chaque type d'acteurs ou par secteur géographique et qui seront présentés lors de mini-conférences (phase 2) et par la participation à des événements et à des manifestations professionnelles régulières (phase 3).

Phase 2 : Organisation d'ateliers adaptées aux types d'acteurs

L'EPTB Seine Grands Lacs proposera la réalisation de mini-conférences à destination de chaque type d'acteurs et en complémentarité avec les ateliers du PAPI (cf. fiche-action 1.10).

Pour ce faire, l'EPTB Seine Grands Lacs s'appuiera sur les chambres consulaires quant à l'organisation de ces mini-conférences et proposera l'intervention de structures locales impliquées telles que Troyes Champagne Métropole, les services de l'État, etc. en qualité d'experts. Ces mini-conférences feront également l'objet de retours d'expériences et permettront ainsi de mettre à disposition les supports de communication réalisés par les groupes de travail en phase 1.

Phase 3 : Participation à des événements et des manifestations professionnelles régulières

L'EPTB Seine Grands Lacs participera régulièrement aux manifestations professionnelles et aux événements organisés par les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat et chambre d'agriculture).

Pour ce faire, à titre d'exemple, la chambre de commerce et d'industrie de l'Aube organise, à compter de 2018, des classes d'eau industrielles.

Quant à elle, la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube, organise la « fête des métiers » ou encore « la journée de la création et de la reprise » où des mini-conférences thématiques sont prévues. En ce sens, la thématique de l'eau et de la prévention des risques d'inondation pourra être abordée à cette occasion.

La chambre d'agriculture de l'Aube participe à la Foire annuelle de Champagne ayant une approche multithématique et destinée à un public varié (scolaires, agriculteurs, grand public, etc.). Dans la même logique, la chambre d'agriculture organise « dé clic'agro » adressée aux agriculteurs et au grand public.

Enfin, Troyes Champagne Métropole organisera en parallèle de ces minis-conférences, des événements locaux faisant le lien entre la politique de l'agglomération sur le développement durable, le Forum Climat et l'Agenda 21.

Phase 4 : Retour d'expérience des campagnes de diagnostics de vulnérabilité

En adéquation et complémentarité avec les actions prévues dans l'axe 5, cette dernière phase consistera à formaliser les expériences, les points forts et les points faibles identifiés durant les campagnes de diagnostics de vulnérabilité spécifiques aux types d'enjeux du territoire PAPI faisant l'objet de diagnostics. Aussi, cette dernière s'appuiera sur les trois premières phases de l'action en question pour enrichir le retour d'expérience.

Le retour d'expérience sera formalisé auprès de l'ensemble des parties prenantes associées à la démarche du présent programme d'actions.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet ou des secteurs géographiques concernés et plus spécifiquement à destination de toutes les activités artisanales, commerciales, économiques, des gestionnaires de réseaux, des établissements recevant du public, des bailleurs sociaux, etc. exposés aux risques d'inondation.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs avec l'appui des chambres consulaires**

(chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) et des collectivités présentes sur les secteurs géographiques concernés.

- Modalités de pilotage et de suivi : groupes de travail thématique ou par secteur géographique, mini-conférences, comité techniques et de pilotage du PAPI.
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (Plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

Échéancier prévisionnel :

- **2020-2026**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	1 714.29 €	1 714.29 €	1 714.29 €	1 714.29 €	1 714.29 €	1 714.29 €	1 714.29 €	12 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **12 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (80% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'opérations de sensibilisations effectuées et de personnes sensibilisées. Nombre de supports de communication réalisés. Réalisation effective de guide d'autodiagnostic. Réalisation effective du retour d'expérience et valorisation des supports.

Fiche action n°1.13 : Accompagnement des communes dans la pose de repères de crues à l'échelle du bassin versant

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **4.C.2 : Renforcer la diffusion d'information sur les TRI**
- **4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**

Objectif :

Développer la conscience du risque inondation auprès de divers acteurs et du grand public en inscrivant l'aléa « crue » sur les territoires et en participant à l'entretien de la mémoire des inondations.

Description de l'action :

Le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 précise que l'implantation des repères s'effectue prioritairement à l'échelle communale dans les espaces publics (ils doivent être visibles de la voie publique). Ils indiquent le niveau atteint par les Plus hautes eaux connues (PHEC).

Les outils de sensibilisation que constituent ces repères n'ont cependant pas tous vocation à représenter les plus hautes eaux connues. Des crues de plus faible importance doivent également faire l'objet de représentations. Cela donne une idée de la fréquence des inondations majeures et permet de ne pas stigmatiser les inondations comme un élément à caractère uniquement exceptionnel : les épisodes de crues à venir peuvent être inférieurs à la crue historique.

Dans certains cas, la vocation pédagogique de ces outils peut également inciter à poser un repère qui illustre une côte reconstituée, notamment dans les lieux dépourvus de repères anciens par exemple. Pour ces cas particuliers, il convient d'établir des indications explicites sur ces repères afin de ne pas les confondre avec les repères de crue au sens du décret du 14 mars 2005.

Il est nécessaire d'accompagner la démarche de pose de ces repères par des actions plus globales de sensibilisation qui peuvent prendre des formes variées. L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite donc que la pose des repères soit l'opportunité de procéder à cet accompagnement notamment par des outils pédagogiques associés, dont les collectivités territoriales et les établissements publics seront les premiers bénéficiaires.

Avec ces orientations, cette action consiste à proposer des prestations aux acteurs du territoire (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, établissements privés) pour les inciter et les aider techniquement dans les démarches de pose de repères de crues (plaque de différentes natures) et d'objets contribuant à la mémoire de la crue (objets plus complexes, créations à vocation artistique, ...). Ces prestations peuvent comprendre des accompagnements en vue de valoriser ces objets et repères par différents moyens (panneaux pédagogiques, événementiels, projets culturels, flash code relayant sur des sites internet, des centres de ressources, des observatoires existants, ...).

Pour les communes et les EPCI qui le voudront, l'EPTB Seine Grands Lacs fera fabriquer des repères de crue et les mettra à disposition pour qu'elles soient posées par les communes et les EPCI volontaires.

La pose de nouveaux repères de crues s'accompagnera d'un enrichissement de la base nationale des repères

de crues par les collectivités : <http://www.reperesdecruce.developpement-durable.gouv.fr>

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet avec les collectivités qui auront conventionnées avec l'EPTB Seine Grands Lacs. Les repères ainsi que les plaquettes de communication seront mises en place notamment dans les communes et les EPCI qui auront fait l'objet d'une mise en place.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PAPI
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

Échéancier prévisionnel de la 1ère phase du PAPI :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
Démarche administrative	3 mois	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	- €	- €	100 000 €

Échéancier prévisionnel de la 2ème phase du PAPI :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant HT
Démarche administrative	3 mois	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	-	-	-	-	33 333 €	33 333 €	33 334 €	100 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel de la 1ère phase du PAPI : 100 000 € HT
- Coût total prévisionnel de la 2ème phase du PAPI : 100 000 € HT
- Répartition des charges de la 1ère phase du PAPI : FEDER Champagne-Ardenne (50%), État (20 % au titre du FPRNM), Conseil Régional Grand Est (10 %), Maître d'ouvrage (20 %)
- Répartition des charges de la 2ème phase du PAPI : État (80 % au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (20 %)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de communes qui font l'objet des prestations. Nombre de repères de crue posés. Nombre d'actions pédagogiques réalisées suite/en lien avec la pose des repères de crues.

Fiche action n°1.14 : Mise en place d'un réseau d'échelles limnigraphiques sur les bassins de la Seine et de l'Ource

NOUVEAU

Disposition du PGRI Seine Normandie (2022-2027) :

Objectif :

- Sensibilisation du grand public
- Mise en place d'un réseau de suivi des hauteurs d'eau en période de crue

Description de l'action :

Mise en place d'échelles limnigraphiques associées à des repères de crue pour suivre les hauteurs d'eau en période de crue sur la Seine et l'Ource et travailler à la culture du risque inondation auprès de la population.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement au droit du périmètre du syndicat mixte Sequana.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat mixte Sequana
 - Modalités de pilotage et de suivi : Groupe de travail dédié pour les partenaires concernés et comité de pilotage du PAPI
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- 2023 - 2026

Année	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	60 000 €	60 000 €	120 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 120 000 €

- Répartition des charges : FPRNM (80%) ; Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite : Nombre d'échelle posée

Fiche action n°2.1 : Optimisation du réseau des stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques et du partage des données de l'EPTB

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2.D.1 : Améliorer la connaissance de l'aléa d'inondation par remontées de nappes**
- **3.A.3 : Améliorer la chaîne d'alerte et de gestion de crise entre les différents acteurs**
- **4.C.2 : Renforcer la diffusion d'information sur les TRI**
- **4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations**

Objectif :

Cette action vise à installer d'une part une station complémentaire de surveillance des niveaux d'eaux et d'améliorer la connaissance des apports hydrologiques des principaux affluents de la Seine à l'échelle du PAPI. D'autre part, cette action consiste à optimiser les échanges et le partage des données entre les principaux acteurs impliqués (Les services de prévisions des crues de l'État, de l'EPTB Seine Grands Lacs, de Troyes Champagne Métropole, du syndicat mixte Sequana et du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube). Enfin, cette action vise à optimiser le réseau de stations pluviométriques pour mieux appréhender les cumuls lors de tout événement mais également afin de mieux prévenir le rôle de la recharge de la nappe alluviale et d'accompagner dans une réflexion plus globale d'hydrologie, d'hydraulique et d'hydrogéologie.

Description de l'action :

Sur la base des recommandations de l'action 2-1 du PAPI d'intention de la Seine troyenne, l'EPTB Seine Grands Lacs a installé, en 2018, une station de mesure sur la Sarce, affluent de rive gauche de la Seine, à Virey-sous-bar dans le département de l'Aube (10). Situé dans le secteur du tronçon court-circuité de la Seine via l'activité du lac-réservoir Seine, les informations collectées par la station de mesures seront intégrées à la supervision de la gestion du lac-réservoir pour la révision du règlement d'eau.

Quatre stations de mesures complémentaires de surveillance des niveaux d'eau seront installées au niveau du Lac-Réservoir Seine :

- Une station à Courgerennes-Buchères (S-Courgerennes) : une station débitmétrique doppler pour mesurer le débit sur le tronçon court-circuité du lac-réservoir Seine.
- Une station située à Croutenot (S-NE04ter) : installation d'un débitmètre dans le canal d'amenée Seine en aval des vannes de prise d'eau pour fiabiliser les mesures données par les lois d'ouvrages ;
- Une station située à Ruvigny (NE10) : installation d'un débitmètre pour faire de la régulation dans le canal de restitution Seine;
- Une station située à Montiéramey (NE11) : installation d'un débitmètre Doppler pour faire de la régulation dans le canal de restitution Seine.

Une réhabilitation de certaines stations sera également réalisée : doublement des capteurs et/ou changement de technologie, ceci afin de renforcer et fiabiliser la connaissance des débits entrant dans la retenue et laissés dans le tronçon court-circuité.

Suite à la crue de janvier-février 2018, certaines stations nécessitent une amélioration de leur sécurité et accessibilité en crue.

En parallèle, une convention tripartite entre le service de prévision des crues Seine Amont Marne Amont, Troyes Champagne Métropole et l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'échange et le partage des données sera élaborée.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet sur l'hydrosystème Seine (lit mineur du cours d'eau principal et de ses bras, mais également lit majeur et zones humides associées).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- **2020 – 2026**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>		-	3 mois	-	-		-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	45 788,33	45 788,33	45 788,33	45 788,33	183 153 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 183 153 € HT
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%).

Indicateurs de suivi/réussite :

Installation effective d'une station de mesures. Élaboration de la convention d'échange et de partage de données.

Fiche action n°3.5 : Mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et réalisation d'exercices de gestion de crise

NOUVEAU

Disposition PGRI Seine-Normandie (2022-2027) :

- **3.B.1 : Planifier la gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent**
- **3.B.3 : Se préparer en organisant régulièrement des exercices de gestion de crise**

Objectif :

Mettre en place et maintenir en conditions opérationnelles au travers d'un plan de continuité d'activité à l'échelle du syndicat afin de permettre aux élus et agents d'organiser un fonctionnement en mode dégradé en cas de crise.

Réaliser des exercices de crises avec les collectivités membres du syndicat. Il s'agit pour chacun d'acquérir les bons réflexes, et ainsi d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions lors d'une situation de crise réelle. L'objectif est également de mettre en évidence les fragilités et les pistes d'amélioration.

Description de l'action :

Cette action sera conduite comme suit :

Phase 1 – Réalisation du PCA

Le PCA permet à la collectivité de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'événements majeurs tels que des inondations causées par une crue de la Seine ou de ses affluents. Il permettra notamment de clarifier nos missions en cas de gestion de crise auprès des communes.

Lors des dernières inondations de 2018, les locaux du syndicat ont été inondés par les débordements de la Seine. Le retour d'expérience de cet événement a mis en évidence la nécessité de définir un protocole avec les élus pour assurer l'efficacité des missions des agents.

Le syndicat compte 6 agents, il conviendra de définir les missions des uns et des autres clairement et par écrit, et les modes de communication en cas de crise. Pour ce faire, un PCA multirisques est nécessaire au vu de la crise sanitaire récente que nous subissons.

Ce PCA sera évolutif. Dans un premier temps, il sera rédigé pour formaliser le fonctionnement du syndicat. Cet exercice s'appuiera sur les retours d'expérience de l'organisation mise en place pendant la COVID 19 : le PCA formalisera l'organisation qui a été mise en place et qui a bien fonctionné.

En fonction des moyens humains dont disposera ou non la collectivité pour cette action, il pourra être fait appel à un prestataire.

Phase 2 – Réalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle

Dans un premier temps, la réalisation d'exercices de mise en situation s'effectuera à petite échelle avec les communes volontaires.

Dans un second temps, l'exercice sera réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivité, établissements, secours, etc.) afin d'élaborer des retours d'expériences qui permettront de formaliser les procédures en situation de crise et de mettre à jour les documents dédiés.

Seine Grands Lacs accompagnera le syndicat à la réalisation des exercices de crise et la mise en place de leur PCA dans le cadre des missions de la cellule d'accompagnement.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du périmètre de l'EPAGE Sequana, et plus spécifiquement à destination des collectivités, les services publics, les entreprises, etc. exposés aux risques d'inondation.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE Sequana éventuellement aidé le cas échéant par Seine Grands Lacs**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Mise en place d'un comité de pilotage spécifique pour la réalisation de cette action, le cas échéant une restitution au comité de pilotage du PAPI sera demandé**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée.**

Échéancier prévisionnel :

- **2024-2026**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-		-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €	2 800 €	2 800 €	2 800€	7 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **7 000 € HT**
- Répartition des charges : Maître d'ouvrage (100 %)

Indicateurs de suivi/réussite :

Élaboration de la méthodologie initiale. Réalisation du PCA. Nombre d'exercice réalisé. Élaboration et diffusion du document de capitalisation des expériences. Nombre de retours d'expériences formalisés et valorisés.

Fiche action n°4.4 : Étude liée aux enjeux de l'eau sur le secteur à la frontière entre Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- 1.C.1 : Communiquer auprès des concepteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité
- 3.C.1 : Développer et intégrer des principes en faveur de projets d'aménagements résilients
- 4.C.3 : Sensibiliser les riverains et entretenir la mémoire collective des inondations

Objectif :

Cette action a pour objectif de réaliser une étude spécifique sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau et au risque d'inondation sur un site identifié comme potentiellement en évolution

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 1.1, 1.2 et 6.4 du présent programme.

Description de l'action :

À l'entrée sud de l'agglomération troyenne, sur les communes de Saint-Julien-les Villas et Bréviandes, un site en friche occupé par différents remblais, notamment d'infrastructures ferroviaires, limite le champ d'expansion des crues du Triffoire (affluent de rive gauche de la Seine) et constitue un point de rupture de la trame verte et bleue urbaine développée par Troyes Champagne Métropole.

Ce secteur fait par ailleurs l'objet d'une fiche action spécifique dans l'étude du plan de paysage de la ville de Troyes : « *investir une entrée d'agglomération cisailée par les infrastructures* ». L'orientation principale de cette fiche action est la constitution d'un espace paysager à vocation d'usages publics, à inclure dans le cadre de liaisons douces.

Au vu de la proximité de la vallée du Triffoire, dont le lit majeur est fortement perturbé dans le secteur, la constitution d'un espace pseudo-naturel représente une occasion d'agir pour limiter l'aléa dans la partie aval de la vallée, tout en limitant les apports du Triffoire au canal des Trévois.

Sur la base des enseignements du modèle décrit dans la fiche action 1.2, la présente action consistera à fournir des scénarios d'aménagement du site visant à réduire l'aléa sur la partie aval du Triffoire, tant en procédant à la valorisation de l'eau dans le secteur.

Territoire et public concernés :

Cette action sera élaborée au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les communes de Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas, situées dans le département de l'Aube (10).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et**

dématérialisée (site internet, plateforme, flyers, plaquettes)

Échéancier prévisionnel :

- **2021 – 2022**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : -
- Répartition des charges : -

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation effective de l'étude.

Fiche action n°4.5 : Porter à connaissance aux communes sur les zones inondables

NOUVEAU

Disposition PGRI Seine Normandie (2022-2027) : -

Objectif :

Suite à la réalisation de la modélisation hydraulique réalisé sur la Seine, l'Ource et la Laignes, le syndicat souhaite fournir les cartes des zones inondables aux communes pour les annexer dans leurs documents d'urbanisme.

Ces cartes permettront d'accompagner les communes dans la gestion des situations de crise inondation par la mise à disposition des cartes de zones inondables modélisées ; et enfin, dégager des pistes de réflexion permettant de déterminer une stratégie de prévention du risque (urbanisme notamment) adaptée aux communes sensibles.

Description de l'action :

Le porter à connaissance permettre d'accompagner les communes sur l'ensemble des points suivants, sur la base de propositions concourant à :

- L'amélioration de la connaissance et le développement d'une culture du fleuve et du risque d'inondation ;
- L'amélioration de la gestion de l'évènement en situation de pré-crise, en crise et post-crise ;
- L'intégration du risque inondation dans les politiques d'urbanismes et d'aménagement ;
- Fourniture d'éléments utiles à la définition de politiques de gestion de la vulnérabilité.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle de l'EPAGE du Syndicat mixte Sequana. La réalisation de la stratégie de prévention des inondations sera aussi bien menée de manière globale sur le périmètre du Syndicat mixte Sequana mais également de manière prioritaire sur les communes jugées comme étant prioritaires.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Syndicat mixte Sequana**
- Modalités de pilotage et de suivi : Mise en place d'un groupe de travail spécifique à cette action. Restitution au comité technique du PAPI, et au Comité de pilotage du PAPI.
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée

Échéancier prévisionnel :

- **2023 – 2026**

Année	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	-	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **Action réalisée en régie**
- Répartition des charges :

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de communes sensibilisées

Fiche action n°5.7 : Diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements du Conseil Départemental de l'Aube

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **1.E.1 : Mettre en place des projets spécifiques de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités économiques et agricoles**

Objectif :

L'objectif de cette action est de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements du Conseil Départemental de l'Aube afin de mieux appréhender leurs vulnérabilités tant techniques qu'organisationnelles et de manière à prendre les mesures adaptées pour améliorer la gestion de crise et favoriser dans les meilleurs délais le retour à la normale.

Description de l'action :

Certains équipements départementaux se trouvent en zone inondable sur l'axe Seine comme :

- Un collège à Romilly-sur-Seine (Paul Langevin),
- Un collège à Bar-sur-Seine,
- Des locaux « techniques » sur le site des Vassales à Troyes

Pour limiter l'impact d'une crue sur les équipements et sur son activité, le Département souhaite engager une démarche globale de réduction de sa vulnérabilité au risque inondation des équipements départementaux.

Les possibilités méthodologiques suivantes de réalisation de l'action sont proposées :

- Réalisation éventuelle d'une visite individuelle préalable à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité,
- Réalisation de manière assistée (par un assistant à maîtrise d'ouvrage) d'un diagnostic de vulnérabilité de chaque site concerné, accompagné de préconisations de mesures de réduction de la vulnérabilité ou mesures de mitigation. Les mesures préconisées pourront être des solutions d'aménagement réduisant la vulnérabilité du site ou des mesures d'ordre organisationnel afin d'améliorer la gestion de l'événement.

La mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité sera ensuite programmée et budgétisée par les services du département de l'Aube.

Nota bene : La réalisation des diagnostics de vulnérabilité tiendra compte de la réglementation en vigueur par les PPRNi approuvés sur le bassin de la Seine troyenne et supérieure.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre au sein du présent périmètre du PAPI complet et plus particulièrement sur

l'ensemble du département de l'Aube (10).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : Conseil Départemental de l'Aube
- Modalités de pilotage et de suivi : Un comité de suivi spécifique sera créé pour cette action. Comité technique et de pilotage du PAPI.
- Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée (site internet, plateforme, flyers, plaquettes)

Échéancier prévisionnel :

- **2023 - 2026**

Année	2023	2024	2025	2026	Montant HT
Démarche administrative	6 mois	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **30 000 € HT**
- Répartition des charges : FPRNM (50%) ; Maître d'ouvrage (50%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés. Nombre de préconisation et/ou mesures de mitigation proposées. Nombre de retours d'expériences formalisés.

Fiche action n°6.3 : Recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre la commune de Fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2.C.1 : Préserver, voire restaurer la fonctionnalité hydraulique du lit majeur**

Objectif :

L'objectif de cette action consiste à compléter le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG), en phase de réactualisation, afin d'une part, de recenser de manière exhaustive les zones humides et les annexes hydrauliques et d'autre part, de proposer et de planifier des travaux et opérations d'aménagements.

Cette action se fera en lien avec l'action 6.1 du présent programme.

Description de l'action :

En 2003, la fédération départementale de pêche de l'Aube rédige son plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document cadre encore aujourd'hui les orientations de la fédération départementale en matière de gestion et de restauration des milieux aquatiques ainsi que les mesures de gestion halieutiques à moyen terme.

Ce diagnostic a été mené à l'échelle départementale et plus précisément à l'échelle de plusieurs sous-bassins versants appelés « contextes piscicoles », dont le découpage tient compte des communautés piscicoles potentielles et autres. Le tronçon de la Seine situé à l'aval de la prise d'eau du lac-réservoir Seine a alors été découpé en deux contextes :

- Le premier entre la commune de Fouchères (au droit de la prise d'eau du canal d'amenée du lac-réservoir Seine) et l'entrée de l'Agglomération troyenne (au droit de la restitution du canal de Saint-Julien du lac-réservoir Seine). Ce sous bassin versant tient compte de la Seine et de ses principaux affluents de rive gauche et de rive droite ;
- Le second, en aval, s'étend depuis l'Agglomération troyenne (restitution du canal de Saint-Julien du lac-réservoir Seine) jusqu'à la confluence entre l'Aube et la Seine. Les affluents situés de part et d'autre de la Seine sont également pris en compte.

Le diagnostic a été assorti d'actions de lutte relatives à :

- La réhabilitation de frayères et de la continuité transversale au sein du lit majeur (reconnexion de zones humides inondables, anciens méandres, annexes hydrauliques) ;
- La restauration de la continuité écologique longitudinale (arasement d'ouvrage, amélioration du transit sédimentaire, passes à poissons, ...).

En ce sens, la fiche action serait structurée de la manière suivante :

- Actualisation du PDPG du département de l'Aube de par l'état des connaissances du peuplement et de la continuité piscicole (longitudinale et transversale) et valorisation des supports de réalisation ;
- Recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques à hiérarchiser en prenant en compte la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie et des potentielles variables du règlement d'eau futur du lac-réservoir Seine) ;
- Proposition et planification de travaux et d'opérations d'aménagements (**déclinées par l'action 6.3.2 du présent programme**);

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du périmètre du PAPI complet et plus spécifiquement à l'échelle du département de l'Aube (10).

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Fédération départementale de la pêche de l'Aube éventuellement accompagnée de l'expertise de Troyes Champagne Métropole et du SDDEA**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et comité de pilotage**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires institutionnels du PAPI**

Échéancier prévisionnel :

- **2024 - 2026**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	-	-	- €	- €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **60 000 € TTC**
- Répartition des charges : Agence de l'eau Seine-Normandie (80%), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Actualisation du Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG). Nombre de zones humides et d'annexes hydrauliques recensées en direction des prochains opérateurs locaux. Bancarisation des données. Nombre d'actions proposées et planifiées. Valorisation des supports de réalisation.

Fiche action n°6.4 : Élaborations de recommandations en vue de la gestion des eaux pluviales

Supprimée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2.A.1 : Élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements urbains à l'échelle du TRI**
- **2.A.2 : Élaborer une stratégie de lutte contre les ruissellements agricoles et forestiers à l'échelle de la stratégie locale**

Objectif :

Cette action aura pour but de mettre en évidence les secteurs sur lesquels des mesures de ralentissement du ruissellement, notamment urbains, seront le plus efficaces, ainsi que de décrire ces propositions de limitation du ruissellement.

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 1.1, 3.3 et 4.4 du présent programme.

Description de l'action :

L'agglomération troyenne s'est développée en fonction des enjeux des différentes époques tantôt dans la vallée de la Seine, tantôt sur les coteaux, principalement en rive gauche, englobant progressivement les vallées des affluents. Les coteaux en rive gauche, fortement imperméabilisés, génèrent un ruissellement pluvial urbain important. Le rapport de phase 3 de l'action 4.1 du PAPI d'intention de la Seine troyenne, portant sur la prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme, fournit des recommandations sur ce secteur.

En utilisant les résultats des actions 1.1 et 1.2, la présente action consistera à :

- Identifier les sous-bassins versants les plus propices à la génération de ruissellement urbain ;
- Mettre en évidence les enjeux quantitatifs (capacité des réseaux) et qualitatifs (pollution du milieu récepteur) ;
- Identifier les secteurs propices au développement et/ou au renouvellement urbain (foncier, documents d'urbanisme...) ;
- Proposer des mesures de réduction du ruissellement, notamment en zone urbaine.

Les mesures consisteront prioritairement en des actions visant le retour à l'infiltration telle que des solutions plus structurelles (bassins d'orage, zones tampons avant rejet) et douces (noues, toitures végétalisées).

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur la partie dense de l'agglomération troyenne.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**

- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée (site internet, plateforme, flyers, plaquettes)**

Échéancier prévisionnel :

- **2022**

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : -
- Répartition des charges : -

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de propositions élaborées.

Fiche action n°6.16 : Travaux de confortement du parement amont du barrage de la Morge

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2-E-3 : Optimiser la capacité d'écêtement des crues de la Seine**

Objectif :

Le barrage de la Morge est intégré aux ouvrages hydrauliques de ceinture du lac-réservoir SEINE permettant ainsi le stockage des eaux de crue prélevées dans le fleuve pendant la période hivernale et de printemps puis leur restitution en période d'étiage.

Ce barrage, mis en eau en 1966, a été construit en dérivation de la Seine. Il présente aujourd'hui un parement amont fragilisé sous l'effet des cycles de remplissage et de vidange et de l'action des vagues. Il convient de procéder à sa restauration et son confortement. Les études préliminaires et d'avant-projet ont démontrés l'intérêt et la nécessité de réaliser ces travaux.

Cette action se fera en complémentarité avec les objectifs des actions 7.1, 6.9, 6.10 et 6.14 du présent programme.

Description de l'action :

Le barrage de Seine permet de prélever de l'eau de la Seine par le biais d'un canal d'amenée en période hivernale pour limiter l'impact des crues de la Seine sur l'agglomération troyenne et celles situées plus en aval (dont l'agglomération parisienne) et de restituer l'eau ainsi stockée durant les périodes d'étiage. La retenue dispose d'une capacité totale de 208 millions de mètre cube à retenue normale. Le barrage de la Morge se présente sous la forme d'un remblai homogène constitué d'argile. Ce remblai est formé en partie amont d'un parement bitumineux poreux reposant sur une couche de matériaux drainants, l'ensemble permettant d'assurer d'une part la protection du corps de l'ouvrage et d'autre part de gérer la dissipation des sous-pressions lors des cycles de vidange. Après 50 ans de service, le béton bitumineux s'est fragilisé occasionnant des fissures, voire des fractures, pouvant libérer le matériau drainant sous-jacent et donc à terme porter atteinte à l'intégrité du corps argileux du barrage.

Les études préliminaires et d'avant-projet réalisées dans la première partie du présent PAPI (fiche action 6.14) ont proposé plusieurs choix techniques pour réaliser ces travaux. L'étude d'avant-projet (AVP) a déterminé que les bénéfiques techniques sont favorables pour retenir la solution par des enrochements. L'AMC a montré que les dommages évités grâce à la solution projetée sont plus importants que les coûts d'investissement de réfection du parement. L'AMC justifie également le choix par enrochement.

Ainsi, les travaux de rénovation et de confortement du parement seront entrepris sur 4 ans.

Les travaux entrepris seront le moins impactant possible sur la gestion du Lac de Seine.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur les territoires communaux de Mesnil-Saint-Père, Montiéramey et Lusigny-sur-Barse. Ce projet intéresse néanmoins l'ensemble du territoire en aval du lac-réservoir du fait de la fiabilité obtenue pour cet ouvrage à l'issue du confortement et donc de la pérennisation de la mission d'écrêtement des crues du fleuve au bénéfice des territoires en aval.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**
- Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation avec les services régaliens et le service du contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Grand Est.

Échéancier prévisionnel :

- **2023 - 2027**

Année	2023	2024	2025	2026	2027	Montant HT
Démarche administrative	6 mois	-	-	-		-
Réalisation de l'opération	- €	6 250 000 €	6 250 000 €	6 250 000 €	6 250 000 €	25 000 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **25 000 000 € HT**
- Répartition des charges : État (20% au titre du FPRNM) ; Conseil Régional Grand Est (10%) ; FEDER Grand Est (15%) ; AESN (2.5%) ; Maître d'ouvrage (52.5%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des travaux

Fiche action n°6.17 : Optimisation de la vidange de sécurité du lac-réservoir Seine

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2-E-3 : Optimiser la capacité d'écêtement des crues de la Seine**

Objectif :

Le barrage de la Morge est intégré aux ouvrages hydrauliques de ceinture du lac-réservoir SEINE permettant ainsi le stockage des eaux de crue prélevées dans le fleuve pendant la période hivernale et de printemps puis leur restitution en période d'étiage.

Ce barrage, mis en eau en 1966, a été construit en dérivation de la Seine. En 2015, L'EPTB Seine Grands Lacs a engagé une réflexion sur le sujet de la vidange de sécurité.

D'après le guide du BETCGB (Bureau d'Etude Technique et de Contrôle des Grands Barrages), les règles de dimensionnement des vidanges de fond couramment admises pour les « ouvrages nouveaux » sont :

- Diminution de 50 % de la poussée sur le barrage en 8 jours en supposant les apports nuls et sans la participation de la prise usinière ;
- Vidange totale de la retenue en 21 jours dans les mêmes conditions.

Les temps de vidange du lac Seine ont été estimés dans l'EDD de 2012 (réalisée par le bureau d'études Safège). Les résultats sont les suivants :

- Diminution de 50 % de la poussée sur le barrage en 31.5 jours ;
- Vidange totale de la retenue en 71 jours.

Afin d'améliorer ces résultats, pour assurer la vidange du lac en cas de nécessité l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite engager une étude pour définir un projet d'optimisation de la vidange de sécurité du lac réservoir Seine.

Description de l'action :

L'EPTB Seine Grands Lacs a engagé une étude de faisabilité pour engager une réflexion dans le but d'optimiser la capacité de vidange du lac-réservoir Seine. Plusieurs solutions devront être proposées par le bureau d'études.

Suite aux conclusions de l'étude en cours, il convient d'entreprendre :

- Etudes et investigations complémentaires à la conception du projet de vidange de sécurité du lac réservoir Seine.
- Conception du projet au stade avant-projet :
 - L'élaboration du projet,

- La définition, le dimensionnement et l'établissement des prescriptions techniques nécessaires à la réalisation du projet,
- Les démarches et demandes d'autorisations environnementales
- Le calendrier et coût du projet.

Territoire et public concernés :

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur les territoires communaux de Mesnil-Saint-Père, Montiéramey et Lusigny-sur-Barse. Ce projet intéresse néanmoins l'ensemble du territoire en aval du lac-réservoir du fait de la fiabilité obtenue pour cet ouvrage à l'issue du confortement et donc de la pérennisation de la mission d'écrêtement des crues du fleuve au bénéfice des territoires en aval.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**
- Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation avec les services régaliens et le service du contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Grand Est.

Échéancier prévisionnel :

- **2023 - 2026**

Année	2023	2024	2025	2026	Montant TTC
Démarche administrative	6 mois	-	-	-	-
Réalisation de l'opération	- €	55 555.56€	55 555.56 €	55 555.56 €	200 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **200 000 € TTC (166 667 € HT)**
- Répartition des charges : 50% FPRNM ; Maître d'ouvrage (50%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des travaux

Fiche action n°6.18 : Amélioration des conditions d'écoulement au Nord de l'agglomération

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- **2.B.1 : Définir et optimiser le ou les systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne**

Objectif :

Restaurer les fonctionnalités écologiques et hydrauliques du lit majeur de la Seine au Nord de l'agglomération troyenne, notamment en vue de réduire la fréquence de submersion de la zone d'activité des Écrevolles et des secteurs de la Chapelle-Saint-Luc ne bénéficiant pas de la protection apportée par le système d'endiguement de l'agglomération troyenne.

Cette action se fera à la suite à l'action 6.15 et en complémentarité avec les actions 1.8.1, 4.3, 7.1 et 7.2 du présent programme.

Description de l'action :

A. Contexte

Troyes Champagne Métropole a lancé en 2012 un programme complet de réhabilitation de son patrimoine de digues. Une première phase importante de travaux a été réalisée de 2013 à 2021 sur les digues de Labourat, Foicy, Pont-Hubert et Fouchy, soit 7 km.

L'hétérogénéité des niveaux de protection des digues de l'agglomération troyenne a été mis en évidence lors des études ayant suivi la crue de mai 2013. La question du niveau de protection optimal de ces digues a été abordée particulièrement dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, dont l'ACB a mené à la conclusion de l'absence de pertinence socio-économique à relever les digues les moins hautes de l'agglomération, en l'occurrence les digues dites du centre-ville. D'autres solutions ont été proposées dans l'optique de réduire la fréquence de submersion des secteurs de l'agglomération ne bénéficiant pas du meilleur niveau de protection de l'agglomération :

- Pour la partie Sud, la mise en place d'un nouvel ouvrage de régulation des débits entrant dans la Seine troyenne, le doublement du clapet des Floteurs et la mise en place de protections des lieux rapprochées le long de la Seine extérieure
- Pour la partie Nord, l'amélioration des conditions d'écoulement dans le lit majeur, en réduisant les pertes de charge dues à des remblais d'infrastructures et en creusant un chenal d'évacuation de crue.

Ainsi, la sécurisation des digues du centre-ville à leur niveau existant et la mise en œuvre des deux propositions ci-dessus constituent le plus important projet structurel de TCM dans le cadre du présent

PAPI. La réalisation des études de maîtrise d'œuvre relatives à ce projet s'est matérialisée dans les fiches actions 6.15 et 7.1 de la première partie du PAPI.

Les études d'avant-projet réalisées ont par ailleurs permis d'optimiser le programme. Plus particulièrement, des aménagements prévus dans le cadre de la réhabilitation des digues du centre-ville ont permis de limiter le besoin de recourir aux travaux hydrauliques lourds prévus sur la partie Sud

En effet, la maîtrise d'œuvre a prévu, dans le cadre de la réhabilitation des digues du centre-ville, la dépose et le report en amont d'un seuil sur le canal central (entouré des digues de Bolloré). Cette action permet de faire baisser significativement la ligne d'eau dans ce bras et ainsi d'améliorer les conditions d'écoulement en crue remplissant ainsi une partie des objectifs recherchés lors de la définition des travaux sur la partie Sud. Compte tenu du cout important de ces derniers et des impacts qu'ils engendraient (création de 4 kilomètres de digues nouvelles), les travaux sur le seuil Bolloré sont apparus très pertinents et ont démontré l'interaction entre les différentes actions menées par la communauté d'agglomération sur les différents périmètres de son système d'endiguement.

Au fur et à mesure de l'évolution des études d'avant-projet, Troyes Champagne Métropole s'est retrouvé à même de disposer d'un programme complet et cohérent. Les études au stade projet (PRO) sont comprises dans l'avenant de révision à mi-parcours.

L'intervention de Troyes Champagne Métropole en vue de la sécurisation et de l'optimisation de son système d'endiguement porte :

- Sur les infrastructures du système lui-même, avec la sécurisation des digues du centre-ville, ainsi que des travaux d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de répartition, parties intégrantes du système
- Sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique mais aussi écologique du lit majeur, avec l'aménagement d'un ouvrage de décharge sous une infrastructure de transport en remblai ou en abaissant la chaussée, et la reconnexion et restauration d'une annexe hydraulique dégradée.

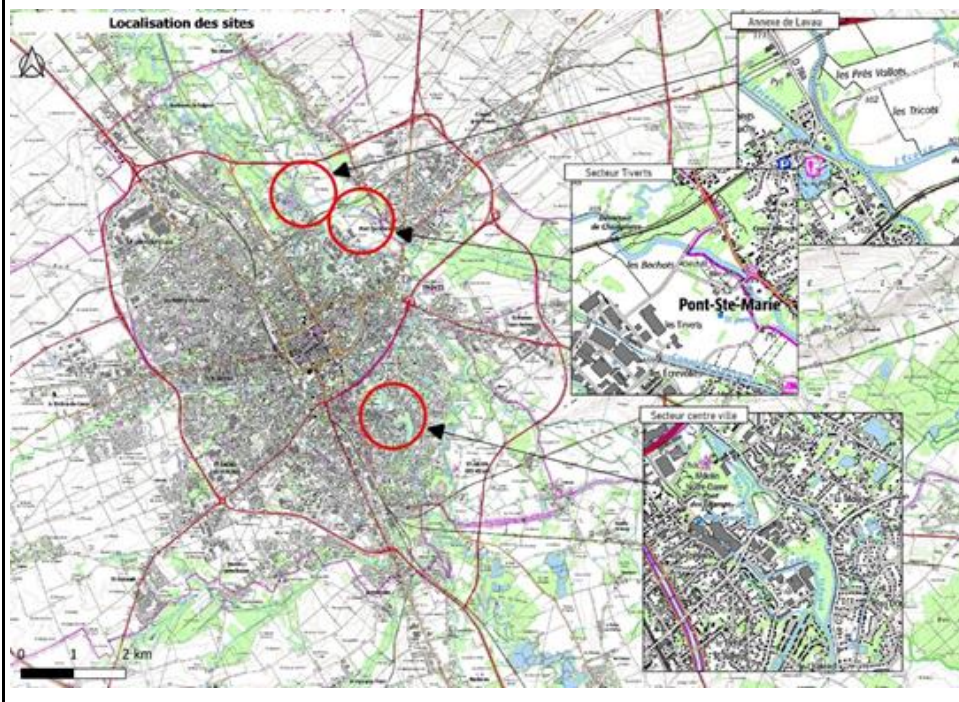


Figure 1 : localisation des travaux de sécurisation et d'optimisation du système d'endiguement de l'agglomération troyenne

Malgré leur hétérogénéité, ces composantes forment un projet global et cohérent :

- Les bénéficiaires sont compris dans un même bassin versant et plus encore au sein de la zone protégée du système d'endiguement de l'agglomération troyenne autorisé le 30 juin 2022
- La réflexion sur les enjeux environnementaux, et notamment la mise en œuvre de la séquence Éviter, réduire, compenser a été menée de manière cohérente sur le projet global
- Plus globalement, au-delà de la simple volonté de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur, le projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du cadre de vie fourni par les milieux aquatiques sous toutes ses formes, ceci valant autant pour la restauration d'une annexe hydraulique que pour la mise en place de circulations douces autour des digues du centre-ville

Pour ces raisons, ces différentes composantes sont présentées par Troyes Champagne Métropole sous un seul projet d'un point de vue des procédures environnementales et réglementaires, et on fait l'objet d'une ACB/AMC unique.

Ce projet est découpé en fiches actions dans le cadre du présent dossier à des fins de lisibilité pour les financeurs (complémentaire avec l'action 7.2) et constitue la continuité de la fiche action 6.15.

Dans ce cadre, la présente fiche action consiste à réduire la fréquence de submersion des secteurs les plus au Nord de la zone protégée, en restaurant les fonctionnalités hydrauliques, mais aussi écologiques, du lit majeur, sur deux sites.

B. Contenu des travaux

La transparence hydraulique de l'avenue des Tirverts sera améliorée au moyen d'un dalot de 10 m de large et de 2 m de haut. Une variante consistant à remettre tout ou partie de l'avenue au niveau du terrain naturel sera également étudiée en phase PRO.

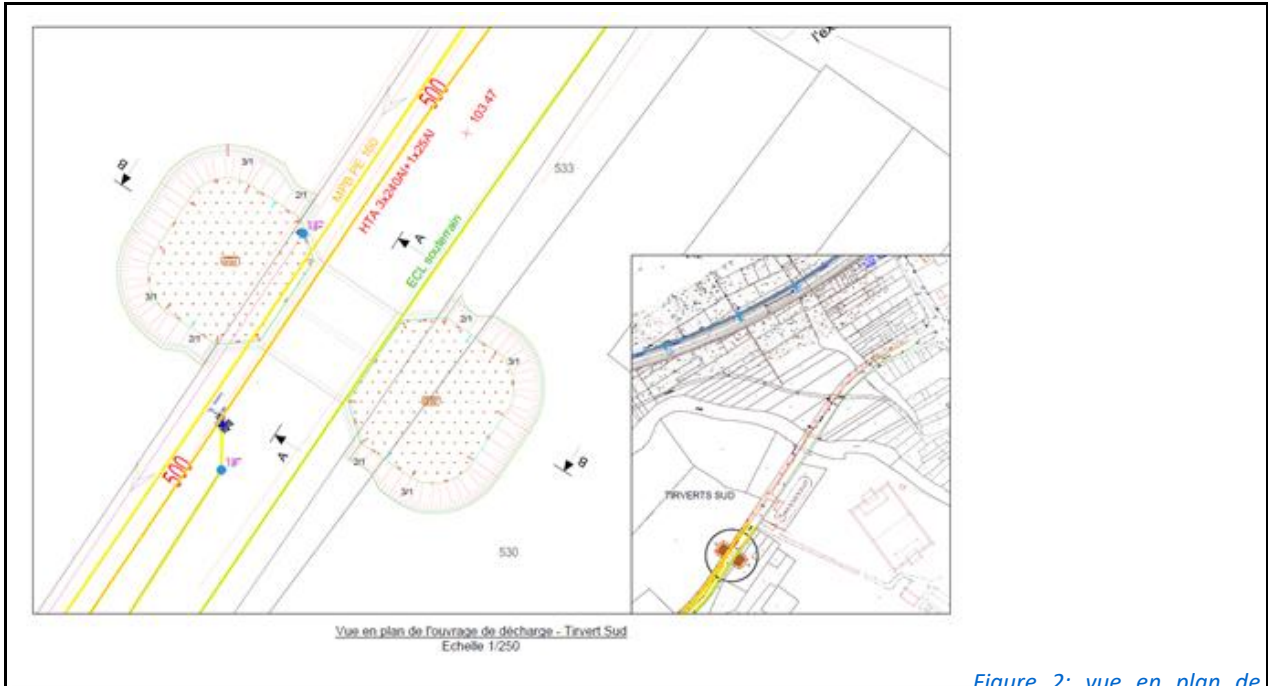


Figure 2: vue en plan de

l'ouvrage des Tirverts

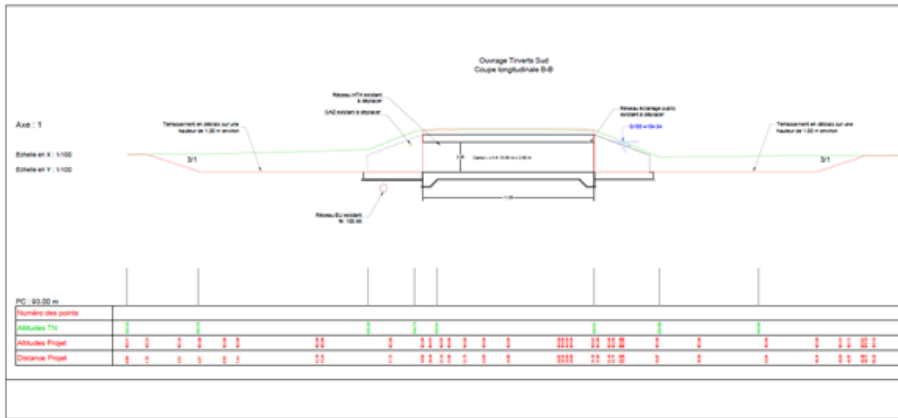


Figure 3 : profil en travers de l'ouvrage de décharge de l'avenue des Tirverts

Au Nord de l'agglomération, le projet initialement prévu de chenal sec a progressivement évolué vers un projet plus global. Il consiste désormais à restaurer une annexe hydraulique actuellement déconnectée puis remblayée, mais également de reconvertir la peupleraie présente entre le fleuve et l'annexe en forêt alluviale.

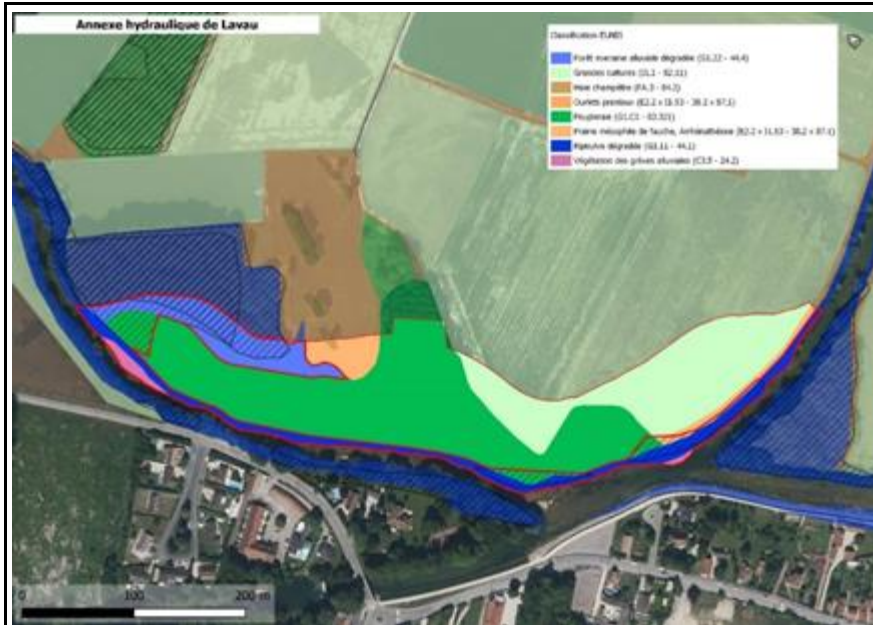


Figure 4 : habitats présents actuellement sur le site de l'annexe hydraulique de Lavau



Figure 5 : aperçu du site après travaux

La présente fiche action comprend les travaux (y compris les coûts de gestion des sols pollués), les acquisitions foncières, les mesures d'accompagnement, les coûts de maîtrise d'œuvre (phases PRO à AOR), les dépenses liées aux fouilles archéologiques et les éventuelles études complémentaires (environnementales, géotechniques, etc.)

Les dépenses affichées dans le tableau prennent également en compte l'évolution de l'inflation pendant la période de réalisation des travaux, sur une base estimative de 2,5% par an.

C. Effets du projet

Le programme de travaux structurels proposé par Troyes Champagne Métropole sur le système d'endiguement, constituant les fiches actions 6.16 et 7.2, s'avère globalement bénéfique autant quant à l'augmentation du niveau de protection que quant aux fonctionnalités des milieux aquatiques et des continuités écologiques.

Les travaux de sécurisation des digues permettent d'arriver à l'objectif premier du projet : repousser le niveau de sureté des ouvrages au-delà de leur niveau de surverse et au-delà de la crue de centennale. Les logements dans lesquels vit la population concernée actuellement par le risque de rupture de digue se caractérisant par une prépondérance des logements de plain-pied, avec ainsi peu de possibilités de se réfugier au vu de la cinétique des phénomènes de brèche, le bénéfice est alors important en termes de protections des personnes. D'après le rapport d'ACB/AMC, la population vivant dans des logements de plain-pied sortie de la zone à risque par le projet est estimée à 600 personnes.

Au-delà de la sécurisation des digues, les opérations plus hydrauliques du projet (déplacement du seuil de la Papèterie, amélioration de la transparence de l'avenue des Tirverts, annexe hydraulique reconnectée) permettent d'étendre le gain sur des portions plus larges, et de limiter au strict minimum les arrivées d'eau dans la zone urbaine dense jusqu'à la crue centennale. Ceci permet notamment d'obtenir une réduction importante des dommages aux entreprises. **Pour ces raisons, l'ACB du projet se montre positive, avec un B/C à 40 ans de 1,19.**

D'un point de vue environnemental, la restauration de l'annexe hydraulique et la mise en place d'une forêt alluviale en lieu et place d'une peupleraie permet au projet de présenter un bilan globalement positif en termes de fonctionnalité des zones humides.

Les travaux menés sur les digues du centre-ville, notamment dans la friche Bolloré, permettront également de participer à la restauration de la continuité écologique de la Seine troyenne, considérée dans l'étude de la trame verte et bleue urbaine comme une continuité relais dans la vallée de la Seine entre l'amont et l'aval de l'agglomération.

Le projet s'inscrit donc ainsi pleinement dans la logique du PAPI, favorisant autant la capacité des infrastructures collectives (ici les digues) à résister aux inondations que la restauration des services rendus par la fonctionnalité des milieux.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur les communes de Pont-Sainte-Marie et Lavau.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : comité de suivi spécifique à l'action et comité technique et de pilotage du PAPI
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée (site internet, plateforme, panneaux, flyers, réunions publiques)**

Échéancier prévisionnel :

- **2025 - 2030**

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Montant TTC
Réalisé ion de l'opéra tion	62 471	400 000	3 272 763			1 142 818	4 878 052 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 4 878 052 € TTC
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM) ; AESN (30%)* ; Maître d'ouvrage (20%)

**sous réserve des délais du 11ème programme de l'AESN*

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des travaux

Fiche action n°6.19 : Traitement des frênes composant les ripisylves menaçante dans le cadre de la pression sanitaire causée par la chararose

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes : -

Objectif :

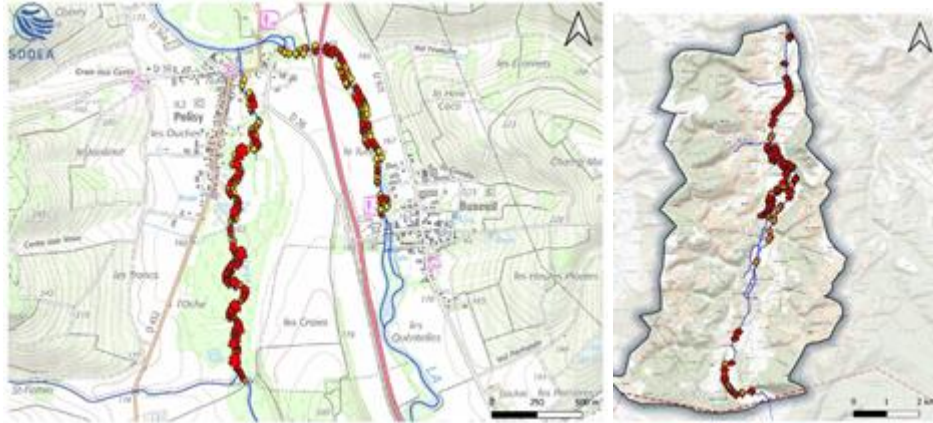
Cette action a pour objectif de limiter le risque inondation sur le bassin versant de la Seine à l'amont de la prise d'eau des lacs par l'évitement de la formation d'embâcles menaçant l'intégrité des ouvrages transversaux (ouvrages hydrauliques et ouvrages de franchissement) en cas d'inondation.

Description de l'action :

Les ripisylves du bassin de la Seine sont composées principalement de frênes. Ces arbres permettaient l'expression de toutes les fonctionnalités attendues d'une ripisylve, tant sur la gestion des inondations que sur la qualité des milieux naturels.

Malheureusement, cette espèce est aujourd'hui condamnée par l'apparition et la propagation rapide d'un champignon entraînant la mort des individus sur pieds : la chararose. La maladie est apparue il y a une dizaine d'année et touche actuellement plus de 90% des arbres recensés le long de nos rivières, à un stade plus ou moins avancé.





La dangerosité liée à ce dépérissement est bien réelle : si les arbres restent sur pied, ils sont néanmoins extrêmement fragilisés à leur base et le moindre coup de vent entraîne des chutes massives dans les cours d'eau, entraînant la formation d'embâcles colossaux. Les volumes de bois considérés sont sans commune mesure avec les phénomènes observés en situation normale. Si une crue du niveau de janvier 2018 devait se reproduire, nul doute que les conséquences seraient plus dramatiques puisque ce bois se fixerait dans les ouvrages transversaux : barrages, ouvrages de franchissements (routes départementales et communales notamment) ou encore prise d'eau du lac réservoir Seine.

Le constat est partagé entre les deux EPAGE : SEQUANA et SDDEA - Seine Supérieure Champenoise. Aussi les deux collectivités souhaitent mener en parfaite coordination une opération massive de traitement des individus malades avant qu'ils ne tombent dans les cours d'eau et ne créent des désagréments sans précédent.

L'opération consiste à :

- Recenser et marquer les individus à abattre (sur un tronçon test de la Laignes à Polisy : plus de 120 individus sur 700 m), à surveiller et à conserver
- Abattage et retrait du bois
- Recherche de valorisation du bois : cette partie de l'opération n'est pas assurée.

La coopération entre les deux syndicats relève de la coopération public-public, l'ingénierie étant mutualisée en répartissant les tâches entre les agents sur l'ensemble du périmètre considéré, estimé à plus de 300 km de cours d'eau. Les prestations seront portées au travers d'un groupement de commande piloté par le SDDEA.

Territoire et public concernés

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du bassin versant de la Seine en amont de la prise d'eau du lac-réservoir Seine.

Modalité de mise en œuvre :

- Maitres d'ouvrage de l'action : **SDDEA**
- Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage spécifique au projet.
- Opérations de communication consacrées à cette action : articles de presse, films de vulgarisation, courriers et flyers transmis aux propriétaires riverains, réunions publiques

Echéancier prévisionnel :

- **2023 - 2026**

Année	2023	2024	2025	2026
Démarche administrative	DIG avec enquête publique			
Réalisation de l'opération		500 000 €	500 000 €	500 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 1 500 000 € TTC (1 000 000 € si valorisation du bois)
- Répartition des charges : Etat (20%), Conseil régional du Grand Est (10%), Agence de l'eau Seine Normandie (40%)*, Maîtres d'ouvrage (30%)

**à titre expérimental*

Indicateur de suivi / réussite :

Linéaire de berge mis en sécurité

Volume de bois évacué / nombre d'individus traités

Fiche action n°7.1 : Études de conception du projet de rénovation des digues du centre-ville

Révisée

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- 2.B.1 : Définir et optimiser le ou les systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne

Objectif :

Cette action aura pour but de réaliser les études de conception de la dernière phase du programme de réhabilitation des digues.

Cette action se fera en complémentarité avec les actions 0.2, 1.8.1, 4.3 et 6.15 du présent programme.

Description de l'action :

Troyes Champagne Métropole a lancé en 2012 un programme de réhabilitation de son complet de son réseau de digues.

Une première phase importante de travaux a été réalisée de 2013 à 2015 sur les digues de Labourat rive gauche, Foicy et Pont-Hubert.

La deuxième phase, consistant en la réhabilitation de la digue de Fouchy, sera réalisée en 2019.

La réalisation de la dernière tranche, concernant les digues dites du « centre-ville », a été reportée, en application d'une recommandation de la commission mixte inondations, dans l'attente des résultats du PAPI d'intention.

Ces derniers montrent :

- Qu'une augmentation du niveau de protection par rehausse de l'altitude des digues n'est pas la solution la plus pertinente d'un point de vue socio-économique ;
- Qu'en revanche, des solutions axées sur l'amélioration de la répartition et des modalités d'écoulement permettraient de réduire la fréquence de submersion des lieux habités et des zones d'activités.

Troyes Champagne Métropole envisage alors, via deux fiches actions, la réalisation des investigations et études nécessaires à la mise en œuvre du volet urbain des scénarios d'aménagement proposés dans l'étude globale du PAPI d'intention :

- Le scénario 1, dont le volet urbain consiste à parachever le programme de sécurisation des digues de l'agglomération troyenne ;
- Le scénario 2, complétant le scénario 1 par la réalisation d'un nouvel ouvrage de répartition des débits, et la réalisation de protections localisées le long de la Seine extérieure ;
- Le scénario 3, complétant le scénario 2 par l'amélioration des conditions d'écoulement de la partie aval de l'agglomération.



Vue d'ensemble des zones d'implantations des travaux

La présente action consiste en la réalisation des investigations et études de maîtrise d'œuvre (jusque la phase « projet »), de sécurisation des digues dites du centre-ville, relevant de l'axe 7. Le montant des travaux a été estimé par les services de Troyes Champagne Métropole à 17 000 000 € HT, sur la base de l'étude globale du PAPI d'intention et du retour d'expérience des digues réhabilitées.

Travaux urbains du scénario 1

Au-delà des reconnaissances topographiques, géotechniques et environnementales et de la conception des ouvrages telle que prévu par la réglementation relative aux missions de maîtrise d'œuvre (loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP » et arrêtés et décrets d'application), il comprendra les points suivants :

- La prise en compte des enseignements de l'action 4.3, relative à l'intégration urbaine et paysagère des ouvrages ;
- La réalisation d'une étude de danger conforme à l'arrêté du 7 avril 2017 ;
- La réalisation, tout au long des études de conception, d'analyse coûts bénéfiques orientée sur l'optimisation du coup global, ce qui exigera une vigilance particulière sur les coûts de fonctionnement. Ce point pourra permettre notamment permettre l'optimisation du tracé de l'ouvrage.

En complémentarité avec les objectifs de **l'action 0.2** du présent programme, l'accompagnement sur le niveau de complétude au stade d'avant-projet sera conduit. L'expertise sera mobilisée afin de respecter les exigences du cahier des charges PAPI 3^{ème} génération sur les aménagements des axes 6 et 7, et garantir les meilleures conditions de révision à mi-parcours du programme.

Compte tenu des dépenses engagées par Troyes Champagne Métropole concernant les études géotechniques, il convient de porter le montant des dépenses éligibles à 1 087 216 € TTC correspondant à 499 200 € TTC de dépenses supplémentaires liées à la géotechnique.

Territoire et public concernés :

Cette action sera réalisée au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus particulièrement sur les communes de Saint-Julien-les-Villas et Troyes situées dans le département de l'Aube.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **Troyes Champagne Métropole**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **Communication matérialisée et dématérialisée (site internet, plateforme, panneaux, flyers, réunions publiques)**

Échéancier prévisionnel :

- **2020 - 2024**

Année	2020	2021	2022	2023-2024	Montant HT
<i>Démarche administrative</i>	3 mois	-	-	-	-
<i>Réalisation de l'opération</i>	200 000 €	190 000 €	100 000 €	416 000€	906 013 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **906 013 € HT soit 1 087 216 € TTC**
- Répartition des charges : État (40% au titre du FPRNM), FEDER Champagne-Ardenne (30%), Conseil Régional du Grand Est (10%), Maître d'ouvrage (20%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Aboutissement et livraison des études préliminaires et de conception du projet. Rédaction effective d'une fiche-action sur l'axe 7, en amont de la révision à mi-parcours du programme.

Fiche action n°7.2 : Travaux de rénovation des digues du centre-ville

NOUVEAU

Disposition SLGRI TRI de Troyes :

- 2.B.1 : Définir et optimiser le ou les systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne

Objectif :

Cette action aura pour but de réaliser la dernière phase de travaux du programme de réhabilitation des digues de l'agglomération troyenne.

Cette action se fera à la suite de l'action 7.1 et en complémentarité avec les actions 1.8.1, 4.3, 6.15 et 6.18 du présent programme.

Description de l'action :

A. Contexte

Troyes Champagne Métropole a lancé en 2012 un programme complet de réhabilitation de son patrimoine de digues. Une première phase importante de travaux a été réalisée de 2013 à 2021 sur les digues de Labourat, Foicy, Pont-Hubert et Fouchy, soit 7 km.

L'hétérogénéité des niveaux de protection des digues de l'agglomération troyenne a été mis en évidence lors des études ayant suivi la crue de mai 2013. La question du niveau de protection optimal de ces digues a été abordée particulièrement dans le cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne, dont l'ACB a mené à la conclusion de l'absence de pertinence socio-économique à relever les digues les moins hautes de l'agglomération, en l'occurrence les digues dites du centre-ville. D'autres solutions ont été proposées dans l'optique de réduire la fréquence de submersion des secteurs de l'agglomération ne bénéficiant pas du meilleur niveau de protection de l'agglomération :

- Pour la partie Sud, la mise en place d'un nouvel ouvrage de régulation des débits entrant dans la Seine troyenne, le doublement du clapet des Flotteurs et la mise en place de protections des lieux rapprochées le long de la Seine extérieure
- Pour la partie Nord, l'amélioration des conditions d'écoulement dans le lit majeur, en réduisant les pertes de charge dues à des remblais d'infrastructures et en creusant un chenal d'évacuation de crue.

Ainsi, la sécurisation des digues du centre-ville à leur niveau existant et la mise en œuvre des deux propositions ci-dessus constituent le plus important projet structurel de TCM dans le cadre du présent PAPI. La réalisation des études de maîtrise d'œuvre relatives à ce projet s'est matérialisée dans les fiches actions 6.15 et 7.1 de la première partie du PAPI.

Les études d'avant-projet réalisées ont par ailleurs permis d'optimiser le programme. Plus particulièrement, des aménagements prévus dans le cadre de la réhabilitation des digues du centre-ville ont permis de limiter le besoin de recourir aux travaux hydrauliques lourds prévus sur la partie Sud.

En effet, la maîtrise d'œuvre a prévu, dans le cadre de la réhabilitation des digues du centre-ville, la dépose et le report en amont d'un seuil sur le canal central (entouré des digues de Bolloré). Cette action permet de faire baisser significativement la ligne d'eau dans ce bras et ainsi d'améliorer les conditions d'écoulement en crue remplissant ainsi une partie des objectifs recherchés lors de la définition des travaux sur la partie Sud. Compte tenu du coût important de ces derniers et des impacts qu'ils engendraient (création de 4 kilomètres de digues nouvelles), les travaux sur le seuil Bolloré sont apparus très pertinents et ont démontré l'interaction entre les différentes actions menées par la communauté d'agglomération sur les différents périmètres de son système d'endiguement.

Au fur et à mesure de l'évolution des études d'avant-projet, Troyes Champagne Métropole s'est retrouvé à même de disposer d'un programme complet et cohérent, dont les études au stade projet (PRO) seront en cours de réalisation lors de l'instruction de l'avenant de révision à mi-parcours.

L'intervention de Troyes Champagne Métropole en vue de la sécurisation et de l'optimisation de son système d'endiguement porte :

- Sur les infrastructures du système lui-même, avec la sécurisation des digues du centre-ville, ainsi que des travaux d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de répartition, parties intégrantes du système
- Sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique mais aussi écologique du lit majeur, avec l'aménagement d'un ouvrage de décharge sous une infrastructure de transport en remblai ou en abaissant la chaussée, et la reconnexion et restauration d'une annexe hydraulique dégradée.

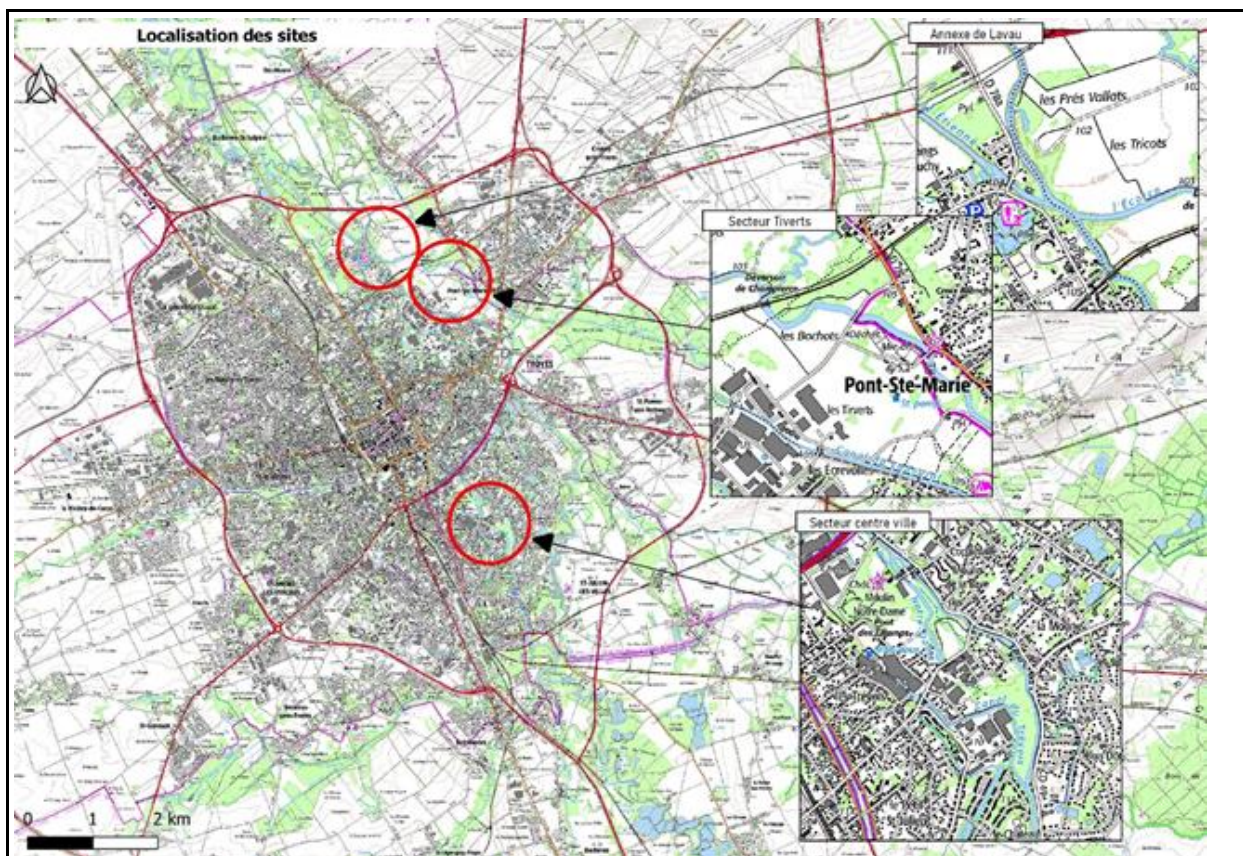


Figure 1 : Localisation des travaux de sécurisation et d'optimisation du système d'endiguement de l'agglomération troyenne

Malgré leur hétérogénéité, ces composantes forment un projet global et cohérent :

- Les bénéficiaires sont compris dans un même bassin versant et plus encore au sein de la zone protégée du système d'endiguement de l'agglomération troyenne autorisé le 30 juin 2022
- La réflexion sur les enjeux environnementaux, et notamment la mise en œuvre de la séquence Éviter, réduire, compenser a été menée de manière cohérente sur le projet global
- Plus globalement, au-delà de la simple volonté de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur, le projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du cadre de vie fourni par les milieux aquatiques sous toutes ses formes, ceci valant autant pour la restauration d'une annexe hydraulique que pour la mise en place de circulations douces autour des digues du centre-ville

Pour ces raisons, ces différentes composantes sont présentées par Troyes Champagne Métropole sous un seul projet d'un point de vue des procédures environnementales et réglementaires, et on fait l'objet d'une ACB/AMC unique.

Ce projet global comprend plusieurs fiches actions dans le cadre du présent dossier à des fins de lisibilité pour les financeurs (complémentaire avec l'action 6.18) et constitue la continuité de la fiche action 7.1.

Dans ce cadre, cette fiche action présente la dernière tranche du programme qui consiste à mener les travaux de sécurisation des digues dites du centre-ville, situées sur la partie la plus haute du système d'endiguement de l'agglomération troyenne :

- La digue de Pétal et la digue des Bas-Trévois situées en rive gauche du canal des Trévois
- Les digues de Bolloré rive gauche et rive droite, encadrant le canal de la Papèterie
- Les digues de Moline rive gauche et rive droite, encadrant le canal du même nom.

En dépit de leur nom (dû au fait qu'elles encadrent les canaux menant l'eau vers le centre historique), elles se situent sur un secteur relativement périphérique à l'échelle de la ville de Troyes, de part et d'autre de la limite communale avec Saint-Julien-les-Villas.

L'environnement immédiat du projet est ainsi complexe, mêlant de l'habitat plus ou moins dense avec des activités industrielles et logistiques, le Parc des Moulins (plus grand espace vert de la Ville de Troyes) et une friche industrielle ayant la vocation de devenir l'extension du Parc des Moulins.

Le programme de travaux s'adapte donc à ce contexte, en prévoyant des types d'intervention différents en fonction des différents enjeux présents dont notamment celui de l'acceptation des locaux.

B. Contenu des travaux

*** Bras de Bolloré – canal de la Papèterie**

En premier lieu, afin notamment de diminuer les lignes d'eau et donc les hauteurs de digues et ainsi de limiter les impacts locaux, il est envisagé de déplacer vers l'amont le seuil de la Papèterie.

Ceci permet de baisser le niveau de l'eau en crue dans le canal de la Papèterie en amont de la rue de la Providence, et notamment de la faire passer sous le niveau du terrain naturel en rive droite, qui est ainsi déclassée.

Dès lors, cette rive droite peut faire l'objet d'un traitement en tant que berge végétalisée. De même, et pour accompagner l'incidence en basses eaux de l'abaissement du seuil, un lit mineur d'étiage sera installé.

En rive gauche, la digue garde son classement et sera réhabilitée en lieu et place. Sur sa partie amont, les possibilités foncières sont relativement larges et permettent ainsi un traitement de la digue en remblai. Plus en aval, la digue longe deux entreprises en activité, d'où une impossibilité de disposer des emprises suffisantes pour dimensionner une digue en remblai. Dès lors, une solution en palplanche sera mise en place, ceci nécessitant la destruction d'un des bâtiments de la friche Bolloré (déconstruction préalable aux travaux réalisés par un acteur tiers et non compris dans le programme de travaux exposé).

Le projet sur le canal de la Papèterie en amont de la rue de la Providence présente ainsi une double réalité :

- La rive gauche sera réhabilitée en tant que digue, avec parfois recours à des techniques minérales ;

Le lit mineur et la rive droite feront l'objet d'une renaturation et d'une végétalisation, situation rendue possible par le déplacement du seuil en amont, qui permettra d'ailleurs de disposer de variations de niveau d'eau favorable à l'expression de la biodiversité sur ce nouveau lit, et qui s'intégrera dans la démarche de reconversion de la friche Bolloré (portée par la ville de Troyes et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) en dehors du PAPI).

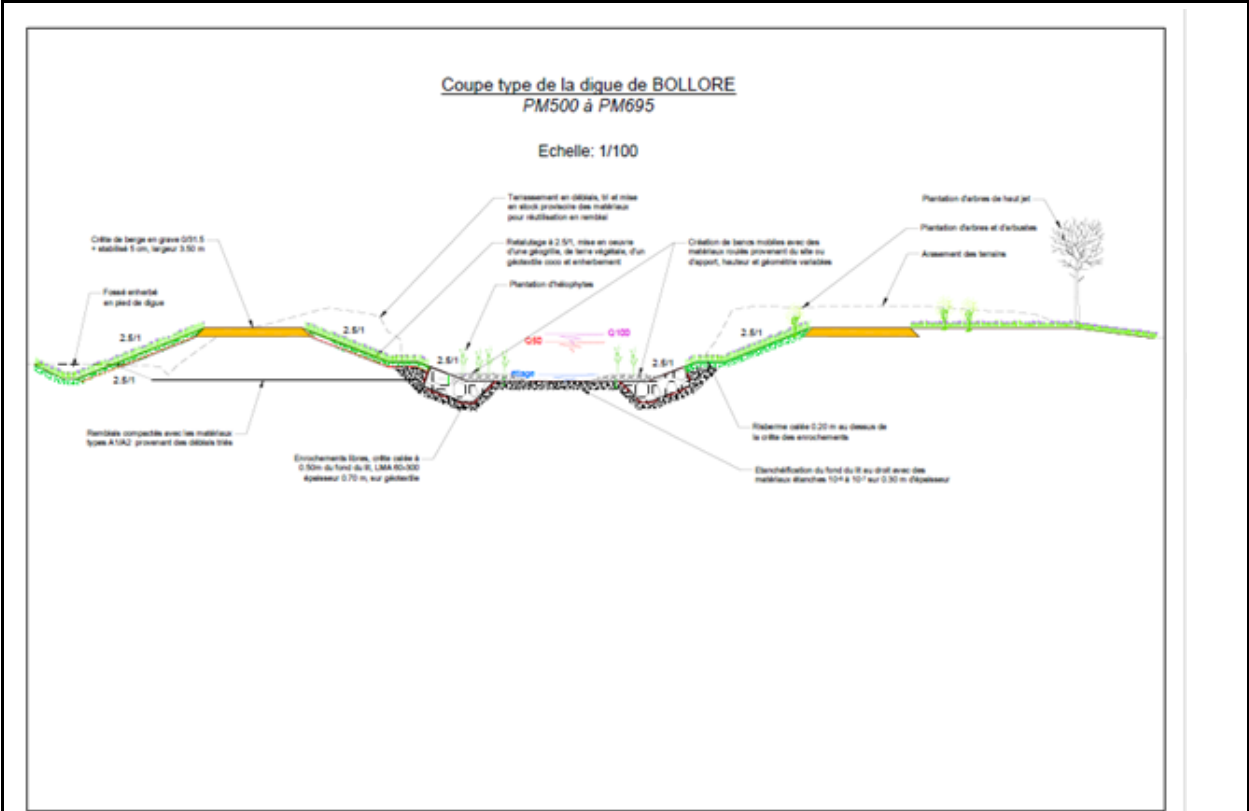


Figure 2 : coupe type du canal de la Papèterie au droit des jardins ouvriers

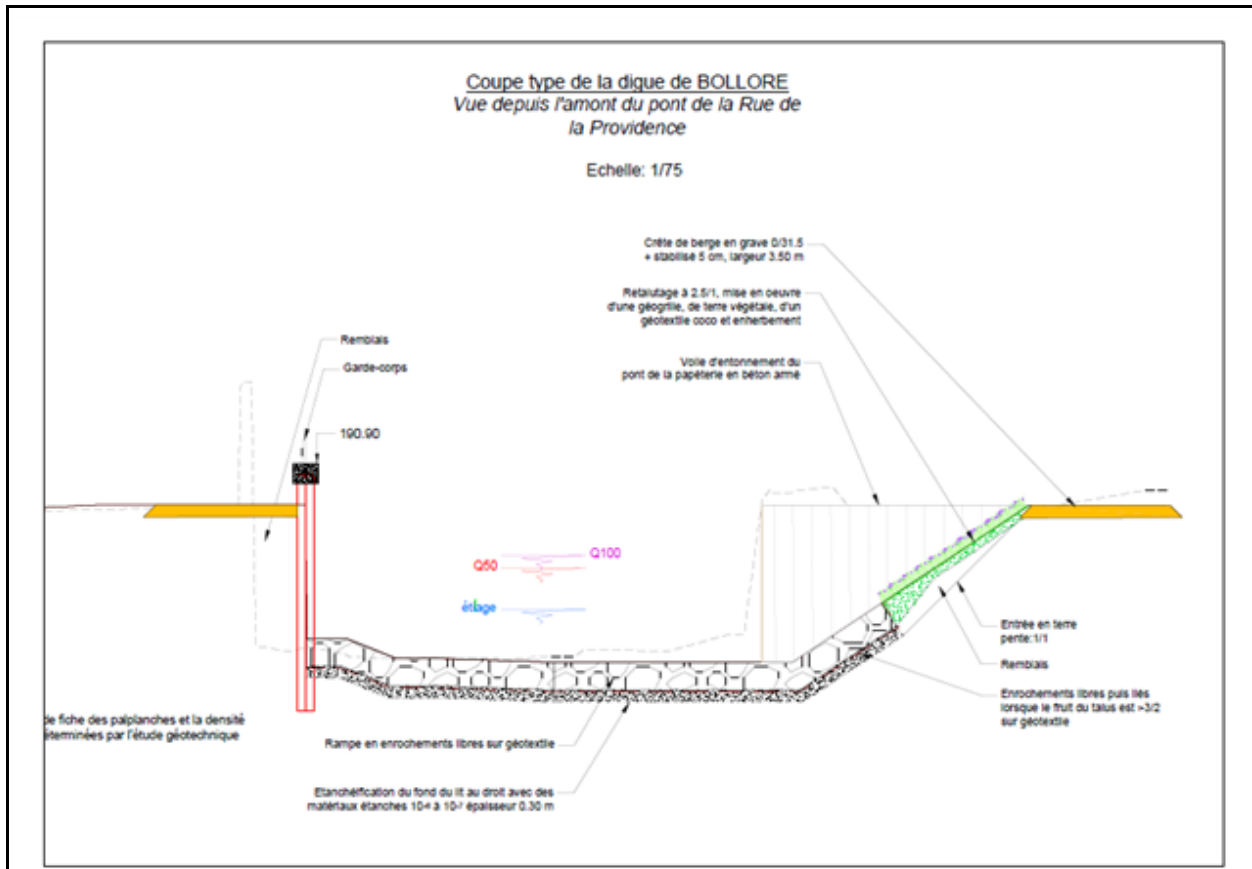


Figure 3 : coupe digue du canal de la Papèterie au droit des entreprises



Figure 4 : aspect général du canal de la Papèterie en aval du seuil déplacé après travaux

Plus en aval, le canal de la Papèterie traverse le Parc des Moulins, espace vert principal de la ville de Troyes.

Là encore, les conditions hydrauliques mènent à un déclassement de la rive droite, qui ne fera pas l'objet d'une intervention. En rive gauche, sur sa partie la plus en amont, la digue actuelle est abandonnée, de manière à ne pas avoir à supprimer un cordon boisé, et la protection est assurée au moyen d'un muret longeant un chemin existant.



Figure 5 : aperçu du futur muret dans le Parc des Moulins

Plus en aval, le projet retrouve le tracé de la digue actuelle, qui est réhabilitée en lieu et place en remblai.

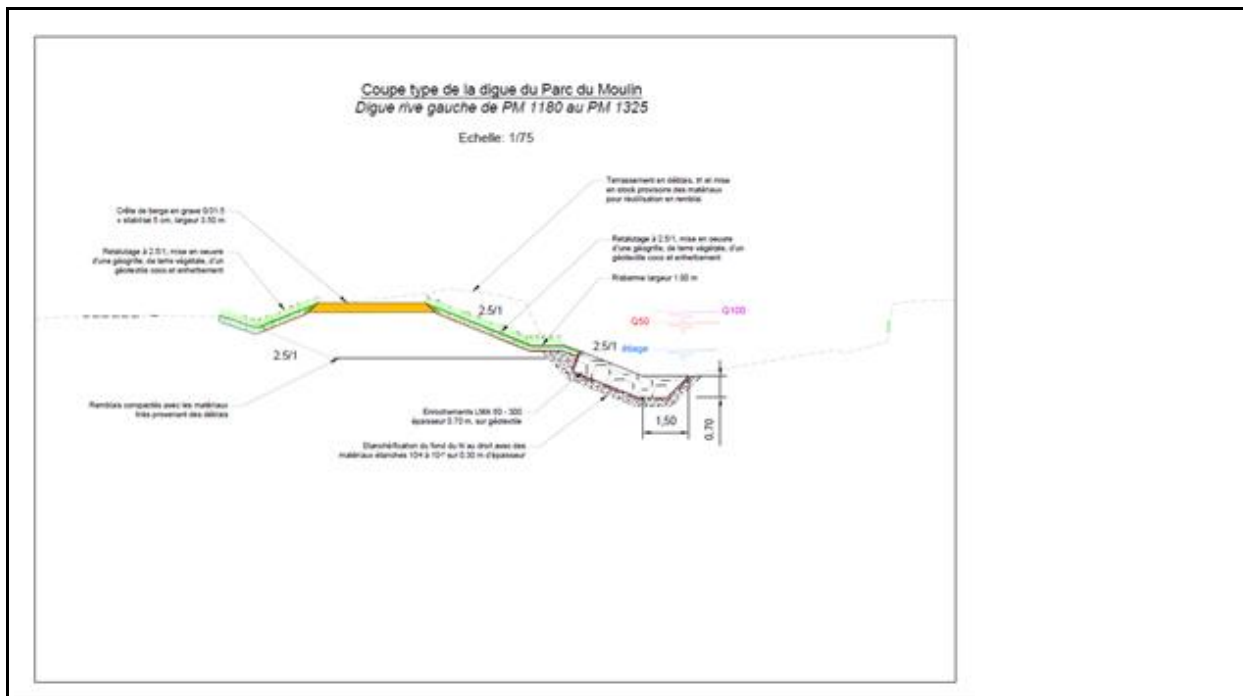


Figure 6 : coupe-type de la digue de Bolloré rive gauche dans le Parc des Moulins

La sécurisation de la digue de Bolloré rive gauche, décrite ci-dessus, s'avère complémentaire à celle des digues du canal des Trévois (digue de Pétal et digue des Bas-Trévois), ces digues bénéficiant toutes à la même zone protégée.

*** Bras de Pétal – canal des Trévois**

Sur sa partie la plus amont, la digue de Pétal sera réhabilitée par la mise en place d'un remblai en lieu et place de l'existant.

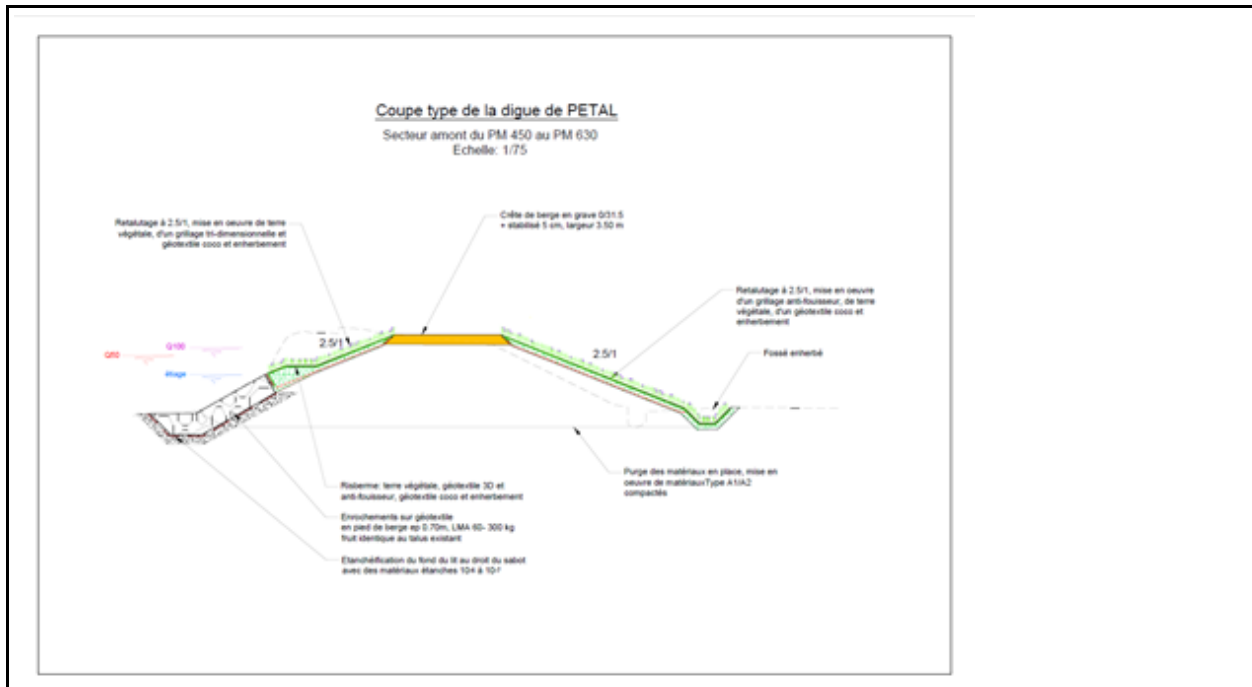


Figure 7 : coupe type de la digue de Pétal sur sa partie amont

Plus en aval, la présence d'habitations à proximité immédiate de la digue, la protection se fera au moyen d'un nouveau rideau de palplanches. Le léger empiètement de ce nouveau rideau entrainera le besoin d'un déplacement de la berge rive gauche (côté opposé à la digue), et donc un déplacement de la piste cyclable.

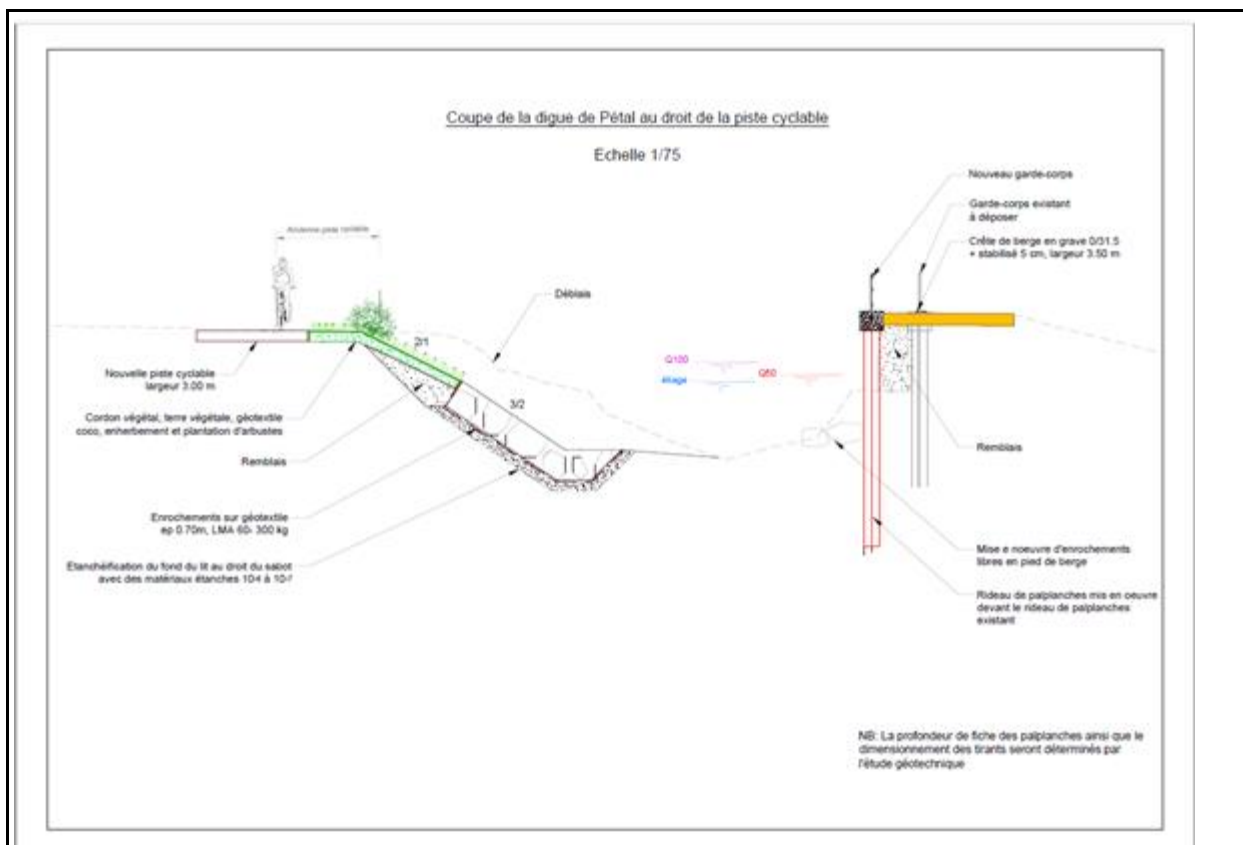


Figure 8 : coupe type de la digue de Pétal sur sa partie aval



Figure 9 : aperçu général de la digue de Pétal après réhabilitation (vue vers l'amont)

La digue de Pétal se poursuit en aval par la digue des Bas-Trévois, dont le tracé est majoritairement compris dans l'enceinte de l'usine France Teinture.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'usine encore en activité durant les travaux, la digue sera consolidée par la pose d'un mur poids devant la digue existante.

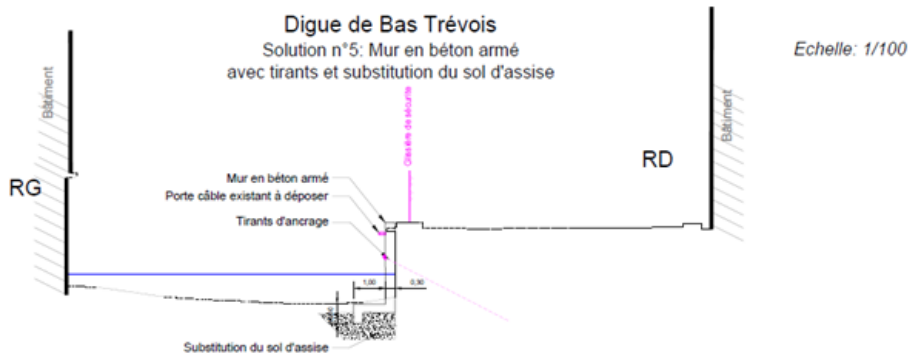


Figure 10 : Coupe type du mur poids dans l'usine France Teinture

L'extrémité aval de la digue des Bas-Trévois, en longeant des jardins familiaux, dispose de plus d'emprises foncière et peut donc être traitée en remblai.

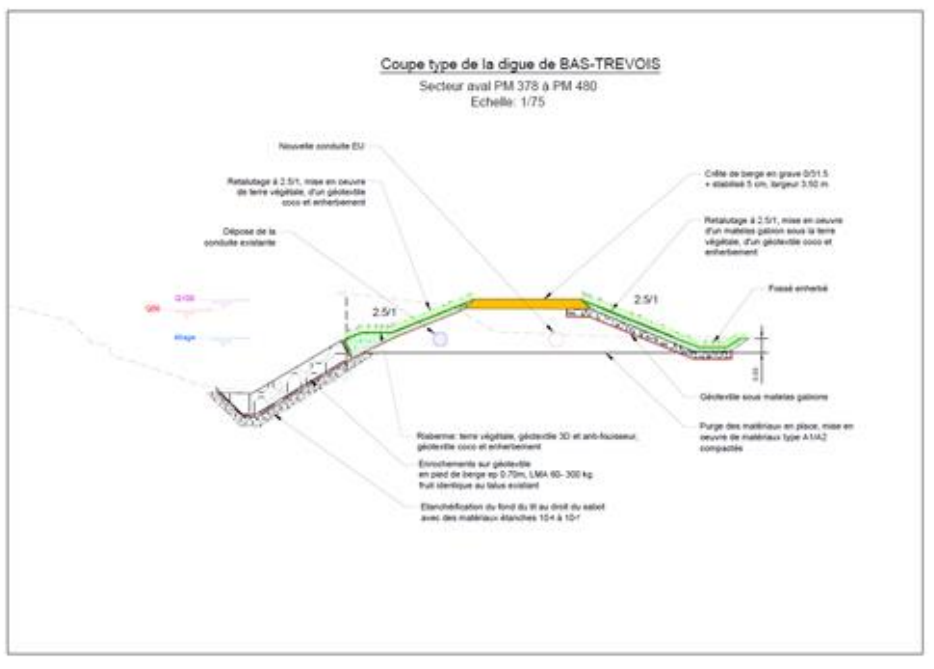


Figure 11 : coupe type de la digue des Bas-Trévois à l'aval

La complétude de la protection de ce secteur se fera au moyen d'une digue de liaison entre la digue de Pétal et la digue de Bolloré rive gauche, conçue pour être résistante à la surverse, de manière à jouer le rôle de déversoir de sécurité.

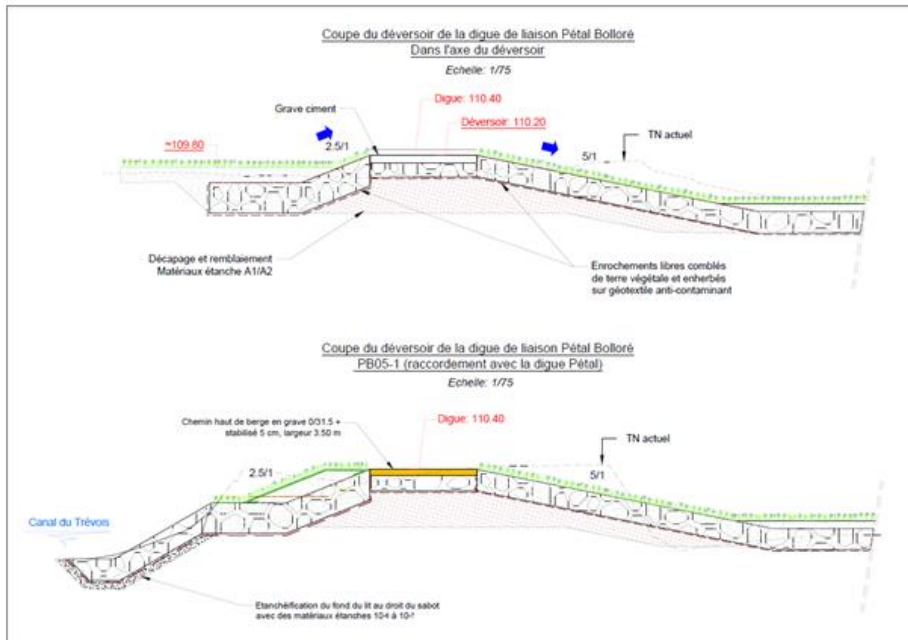


Figure 12 : coupes types de la digue de liaison

Cette digue de liaison sera prolongée par une passerelle rejoignant la friche Bolloré et créant ainsi des nouvelles possibilités de circulation douce sur cette partie de la ville.



Figure 13 : vue générale du contexte de la digue de liaison et de la passerelle après travaux

La mise en place de cette digue de liaison permettra de déclasser les parties amont des digues, et ainsi de mettre en eau plus régulièrement la Grande Pointe, l'espace boisé à la déflue entre le canal des Trévois et le canal de la Papèterie. Pour ce faire, un déversoir sera installé sur la digue déclassée. Cet aménagement permettra à la fois de rendre une surface supplémentaire à l'expansion des crues, mais également d'améliorer les fonctionnalités de cette zone humide.

*** Bras de Moline – canal de la Moline**

Plus à l'Est, afin de limiter les incidences sur les propriétés riveraines, le canal de la Moline sera déplacé. Ceci permettra de reconstituer les digues de Moline rive gauche et rive droite en remblai.

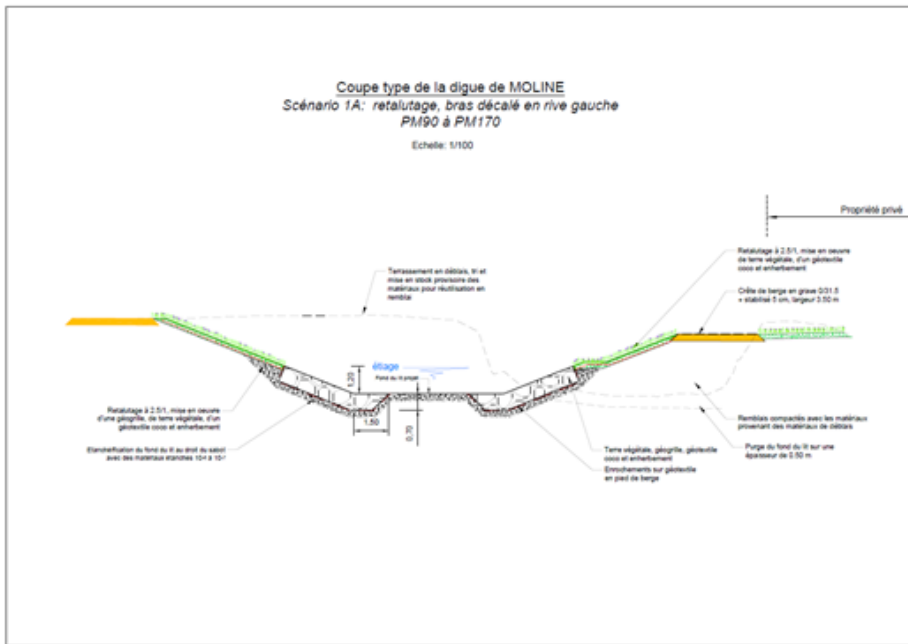


Figure 14 : coupe type du canal de la Moline

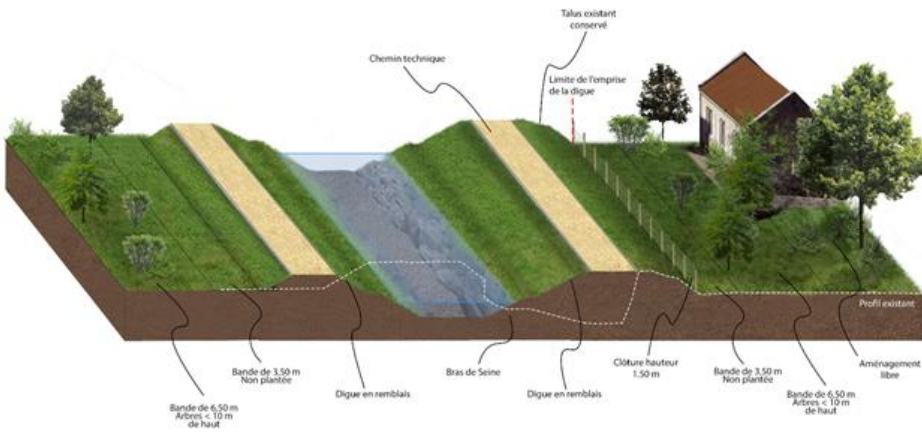


Figure 15 : aperçu général des travaux sur le canal de la Moline

La sécurisation du système d'endiguement passe également par des travaux d'ajustement des deux ouvrages de tête de l'agglomération, dont les manœuvres conditionnent la performance du système.

Il s'agit :

- De réaliser des travaux sur la ventellerie de l'ouvrage des Floteurs, afin de permettre son utilisation optimale en crue
- De procéder à la mise en sécurité du bâtiment de contrôle du clapet de Saint-Julien face au risque d'inondation.

La présente fiche action comprend les travaux (y compris les coûts de gestion des sols pollués), les acquisitions foncières, les mesures d'accompagnement, les coûts de maîtrise d'œuvre (phases ACT à AOR), les fouilles archéologiques et les éventuelles études complémentaires (environnementales, géotechniques, etc.).

Les dépenses affichées dans le tableau prennent également en compte l'évolution de l'inflation pendant la période de réalisation des travaux, sur une base estimative de 2,5% par an.

C. Effets du projet

Le programme de travaux structurels proposé par Troyes Champagne Métropole sur le système d'endiguement, constituant les fiches actions 6.16 et 7.2, s'avère globalement bénéfique autant quant à l'augmentation du niveau de protection que quant aux fonctionnalités des milieux aquatiques et des continuités écologiques.

Les travaux de sécurisation des digues permettent d'arriver à l'objectif premier du projet : repousser le niveau de sureté des ouvrages au-delà de leur niveau de surverse et au-delà de la crue de centennale. Les logements dans lesquels vit la population concernée actuellement par le risque de rupture de digue se caractérisant par une prépondérance des logements de plain-pied, avec ainsi peu de possibilités de se réfugier au vu de la cinétique des phénomènes de brèche, le bénéfice est alors important en termes de protections des personnes. D'après le rapport d'ACB/AMC, la population vivant dans des logements de plain-pied sortie de la zone à risque par le projet est estimée à 600 personnes.

Au-delà de la sécurisation des digues, les opérations plus hydrauliques du projet (déplacement du seuil de la Papèterie, amélioration de la transparence de l'avenue des Tirverts, annexe hydraulique reconnectée) permettent d'étendre le gain sur des portions plus larges, et de limiter au strict minimum les arrivées d'eau dans la zone urbaine dense jusqu'à la crue centennale. Ceci permet notamment d'obtenir une réduction importante des dommages aux entreprises. **Pour ces raisons, l'ACB du projet se montre positive, avec un B/C à 40 ans de 1,19.**

D'un point de vue environnemental, la restauration de l'annexe hydraulique et la mise en place d'une forêt alluviale en lieu et place d'une peupleraie permet au projet de présenter un bilan globalement positif en termes de fonctionnalité des zones humides.

Les travaux menés sur les digues du centre-ville, notamment dans la friche Bolloré, permettront également de participer à la restauration de la continuité écologique de la Seine troyenne, considérée dans l'étude de la trame verte et bleue urbaine comme une continuité relais dans la vallée de la Seine entre l'amont et l'aval de l'agglomération.

Le projet s'inscrit donc ainsi pleinement dans la logique du PAPI, favorisant autant la capacité des infrastructures collectives (ici les digues) à résister aux inondations que la restauration des services rendus par la fonctionnalité des milieux.

Territoire et public concernés :

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur les communes de Saint-Julien-Les-Villas et Troyes.

Modalités de mise en œuvre :

- Maitre d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole
- Modalités de pilotage et de suivi : comité de suivi spécifique à l'action et comité technique et de pilotage du PAPI
- Opérations de communication consacrées à cette action : Communication matérialisée et dématérialisée (site internet, plateforme, panneaux, flyers, réunions publiques)

Échéancier prévisionnel :

- 2025 - 2031

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Montant TTC
Réalisation de l'opération	147 880 €	10 261 634 €	7 611 807 €	4 964 377 €	2 132 899 €	3 878 926 €	415 546 €	29 413 069 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : 29 413 069 € TTC
- Répartition des charges : État (40% au titre du FPRNM) ; FEDER Grand Est (20%)* ; AESN (10%)* ; Conseil Régional Grand Est (10%)* ; Maîtres d'ouvrage (20%)

* sous réserve des délais de programmations de chaque financeurs

Indicateurs de suivi/réussite :

Acquisition foncières, réalisation des travaux sur chaque tronçon de digue